

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M0OP002
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Auvergne 2014-2020
Version	2020.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	31 mai 2021

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	9
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	9
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	17
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a	17
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b	19
Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 11 / 8ii	22
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	24
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11 / 8ii	25
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11	26
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 12 / 1b	27
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 13 / 9iv	29
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	30
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 13 / 9iv.....	31
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 13	33
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a	34
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c	36
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3b	38
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d	40
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a	42
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c	44
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d	48
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6e	50
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 8iii.....	52
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	53
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6 / 8iii	54
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6	56
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iii.....	57
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	58
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7 / 10iii	59
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7	61
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 4e	62

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 6e	64
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 10.....	66
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 10	67
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9	68
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	69
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	70
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	73
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	73
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	74
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	78
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	80
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles.....	81
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	82
5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES.....	87
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	88
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	91
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	92
JEREMIE AUVERGNE 2	92
JEREMIE CAP'PME 2 (JCP2).....	95
<i>JEREMIE CAP PME 2 (JCP2)</i>	98
JEREMIE FINANCEMENT 2 (JF2)	100
<i>JEREMIE FINANCEMENT 2 (JF2)</i>	102
JEREMIE INNOVATION 2 (JI2).....	105
<i>JEREMIE INNOVATION 2 (JI2)</i>	108
JEREMIE PRET D'HONNEUR LOT 2.....	111
<i>JEREMIE PRET D'HONNEUR LOT 2</i>	113
JEREMIE PRET D'HONNEUR LOT1	116
<i>JEREMIE PRET D'HONNEUR LOTI</i>	118
Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : Start Up & Go Auvergne Rhône Alpes	122
<i>Prêt à taux zéro Développement</i>	124
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	128
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	130
10.1. Grands projets	130
10.2. Plans d'action communs	133
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	136
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	136
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	137
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	137
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	137

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	137
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	138
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	138
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	140
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	141
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	142
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	142
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	142
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	142
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 142	
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	143
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	143
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	144
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	145
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	146
18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)]	147
Documents.....	148
Résultats de la dernière validation	149

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

La programmation cumulée atteint près de 277 M€, soit 108 % de l'enveloppe, pour un coût total éligible de 591 M€ (1 185 opérations programmées) :

- FEDER : 753 opérations programmées - coût total éligible de 494 M€ pour un montant FEDER de 212 M€. Le taux de programmation FEDER est de 98%.
- FSE : 192 opérations programmées - coût total éligible de 49 M€ pour un montant FSE de 29 M€. Le taux de programmation FSE est de 102%.
- IEJ : 240 opérations programmées - coût total éligible de 48 M€ pour un montant IEJ de 36 M€. Le taux de programmation IEJ est de 295 %.

Le niveau de certification atteint un montant coût total UE payé de près de 97M€, soit un taux de paiement de 38% de l'enveloppe, pour un coût total éligible d'opérations mis en appel de fonds de 223 M€. Le coût total certifié s'élève à 253M€.

- FEDER : Coût total certifié de 211 M€ pour un taux de certification en coût total de 59%. Le montant total des paiements s'élève à 87 M€. Le taux de paiement FEDER est de 41% de la maquette et de 43% si on le compare au montant UE programmé.
- FSE : coût total certifié de 25 M€ pour un taux de certification en coût total de 56%. Le montant total des paiements s'élève à 6 M€. Le taux de paiement FSE est de 24% de la maquette de 51% si on le compare au montant UE programmé.

- IEJ : coût total certifié de 17 M€ pour un taux de certification en coût total de 106%. Le montant des paiements s'élève à 2,6M€. Le taux de paiement IEJ est de 21% de la maquette et de 36% si on le compare au montant UE programmé.

En 2020, la crise est venue bousculer l'organisation des comités de programmation et a contraint l'AG à ne lancer que des consultations écrites.

Les membres ont été consultés à 4 reprises. Il a sélectionné 100 projets FEDER pour un coût total de 74.2 M€ et un montant FEDER de 39.2 M€, et 38 projets FSE et 6 projets IEJ pour un coût total de 13 M€ et un montant FSE/IEJ de 9.9 M€.

Le Comité de suivi a été consulté à 3 reprises et s'est réuni de manière dématérialisée le 19 novembre par visioconférence.

Les consultations écrites ont eu pour objectifs :

- Ajuster des règles de gestion et des fiches DOMO / DA pour faciliter l'accès aux financements européens (simplification et harmonisation des dispositifs) (mars)
- Informer le comité de suivi sur l'état d'avancement des programmes et de valider le RAMO 2019 (mai)
- Adapter les PO à la situation de crise sanitaire pour répondre au besoin à court termes des territoires en matière de lutte contre la pandémie de la COVID19 (création d'axe COVID, dans les PO régionaux suite à la publication de la réglementation CRII) (juillet).

Le comité de suivi de novembre 2020 a réuni les partenaires régionaux (services de l'Etat, Départements, Métropoles, agglomérations...) et la Commission Européenne pour échanger sur la mobilisation des fonds européens, au profit d'actions de relance et de développement à des horizons de moyen terme (initiative REACT-EU) et de long terme (programme 21-27).

L'année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire provoquée par la Covid-19 et les périodes de confinement. Les équipes de la DFE ont été en télétravail et l'ensemble des réunions se sont déroulées en visio-conférence. La préexistence d'un système de télétravail et la dématérialisation de la gestion des fonds européens initiée depuis le début de la programmation 2014-2020 a permis à la DFE

d'assurer une continuité du service avec agilité. Ainsi, l'AG a pu non seulement maintenir les fonctions de programmation et paiement, mais aussi prendre en compte l'effet de la crise dans la gestion des opérations soutenues par des fonds européens (adaptation des livrables, ajustement des avances pour les porteurs ayant besoin de trésorerie). De la même manière, l'AG a maintenu le lien avec les bénéficiaires pour les aider dans leurs démarches. Ainsi, des réunions d'accompagnement des bénéficiaires dans leurs démarches administratives ont été initiées avant le confinement (janvier). Suite à l'impossibilité de poursuivre ces réunions, des tutoriels et une communication spécifique sur les mesures de crises ont été réalisés sur le portail l'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes. Malgré ces dispositions, la crise sanitaire a perturbé la réalisation des opérations de la majorité des bénéficiaires (arrêt des travaux, impossibilité des bénéficiaires à continuer leur activité faute d'outils de télétravail ou missions non télétravaillables, retards dans la réalisation des opérations, résultats de certaines opérations amoindries faute de participants, ou en raison d'action devant être annulée ou reportée : salon, conférence, ...). Il est encore difficile pour l'AG de mesurer l'impact de cette crise sur l'avancement du Programme Opérationnel.

En parallèle, l'AG a poursuivi tout au long de l'année 2020 l'élaboration du programme opérationnel 21-27 par des échanges et des rencontres dématérialisés. Ce travail a bénéficié de l'apport des évaluations d'impact menées à leurs termes en 2020 sur l'ensemble des thématiques couvertes par les PO régionaux.

Le rythme des audits a été encore soutenu en 2020 avec la réalisation de 21 audits d'opération sur l'ensemble des PO régionaux. Si le nombre d'audit a été réduit en raison de l'absence d'appel de fonds au 1er semestre 2021, le pourcentage de dépenses couvertes en audit est toujours plus important. Il atteint le seuil de 48% en 2020, soit près de la moitié des dépenses remontées en appel de fonds. Ce taux de contrôle induit un travail considérable pour les équipes de l'Autorité de Gestion (AG) en charge de répondre aux auditeurs.

En vue de la programmation 21-27, l'AG a conduit une réorganisation en 2020 pour améliorer son système de gestion et de contrôle. Les tâches d'animation et d'instruction réalisées en amont de la programmation et les tâches de contrôle et de gestion en aval de la programmation ont été réorganisées. Face à l'accroissement de l'activité, le service FEDER a été scindé en trois unités géographiques. Enfin, le service Contrôle, Expertises et support héberge une nouvelle unité gestion des risques avec une fonction de contrôle interne renforcée pour pallier la future disparition de l'autorité de certification, une fonction d'appui et d'accompagnement juridique et règlementaire, qui aura notamment la charge de la rédaction du futur DSGC dans un objectif de simplification (développement de nouveaux OCS) et de sécurisation des procédures.

Sur le plan de la communication, l'année 2020 s'est inscrite dans la poursuite des travaux engagés en 2019 malgré le contexte de la crise sanitaire.

Les principales actions mises en œuvre ont été les suivantes :

- Développement du portail « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes »,

- Mise en place opérationnelle de la 2ème édition du Concours « L'Europe agit dans ma région »,
- Réalisation de supports/événements : Recueil des projets européens 2014-2020 en Auvergne-Rhône-Alpes.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	<p>Au titre de l'axe 1, 219 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 49 584 326 € et pour un coût total éligible de 75 835 952€. Le montant certifié cumulé atteint 25 588 328 €.</p> <p>En 2020, 29 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 13 603 143 € et un coût total éligible de 16 354 023 €. Fin 2020, le taux de programmation de cet axe était de 101,19 % réparti comme suit : 54,33% pour la mesure 1.1. (Recherche académique) et 45,67 % pour la mesure 1.2 (Recherche Innovation)</p> <p>Répartition des dossiers programmés en 2020 : 28 dossiers sur la mesure 1.1. (Recherche académique) pour un montant FEDER de 13 382 973 € et un coût total éligible de 15 318 062 €. (PI 1a). 1 dossier sur la mesure 1.2 (Recherche Innovation) pour un montant FEDER de 1 176 305 € et un coût total éligible de 2 353 735 €. (PI 1b).</p> <p>Constats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche académique : La consommation des crédits reste satisfaisante grâce aux 14 projets financés dans le cadre du CPER. - Recherche innovation : un dossier d'envergure a été financé cette année : la plateforme CARMA. Il s'agit d'un plateau technique dédié à l'étude et à la caractérisation des matériaux. C'est un plateau ouvert aux entreprises et aux laboratoires.
10	Assistance technique FSE	<p>L'Autorité de Gestion a affinée sa stratégie de certification de l'AT sur la programmation 2014-2020. Le dossier d'AT 2016-2018 FEDER a été certifié en 2020 et le dossier d'AT 2019-2020 le sera au second semestre 2021. Les dépenses d'AT restantes seront justifiées par activation du taux forfaitaire à 4% en 2022 et 2023.</p> <p>Sur le plan de la communication, l'année 2020 s'est inscrite dans la poursuite des travaux engagés en 2019 malgré le contexte de la crise sanitaire. Elle a notamment été marquée par la valorisation des projets européens et la création de nouveaux contenus sur le portail des programmes européens « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes ».</p> <p>La volonté de la Région, en tant qu'autorité de gestion, est de disposer d'une stratégie unifiée et cohérente autour des différents fonds européens (FEDER, FSE, IEJ, FEADER) et des différents programmes afin de</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>promouvoir l'action de l'Union européenne dans sa globalité. Un plan de communication interfonds unique a ainsi été élaboré en 2020 permettant toutefois de mettre en place des actions spécifiques par fonds et/ou par programme. Les principales actions mises en œuvre ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement du portail « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes », https://www.europe-en-auvergnerrhonealpes.eu/. Véritable vitrine publique de la programmation des fonds européens 2014-2020, il est l'outil central de communication. • Mise en place opérationnelle de la 2ème édition du Concours « L'Europe agit dans ma région » : 13 établissements participants, diffusion des vidéos sur le portail et sur les réseaux sociaux des partenaires, 4 classes lauréates. • Réalisation de supports/événements : Recueil des projets européens 2014-2020 en Auvergne-Rhône-Alpes (103 projet
11	Initiative pour l'emploi des jeunes	<p>Au titre de cet axe 4323 participants dont 4005 de moins de 25 ans ont été accompagnés depuis 2014. L'année 2020 a été marquée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La déprogrammation de 6 opérations « Formation professionnelle » relevant de l'accord cadre du Conseil régional pour un montant FSE/IEJ de 685 888,12 €. <p>Depuis le début du programme, 240 opérations ont été programmées pour un montant FSE/IEJ de 35 842 516 €, soit un taux de programmation de 295,27 % et un coût total programmé de 47 810 639 €.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La certification de 45 opérations pour un montant FSE/IEJ de 4 037 240,69 € : - 2 opérations « Création reprise d'entreprises par des NEETS » pour un montant IEJ/FSE de 104 873,69 €. - 31 opérations « Formation professionnelle des NEETS » relevant de l'accord cadre du Conseil régional pour un montant IEJ/FSE de 3 431 557,03 €. - 1 opération « Formation professionnelle des NEETS » ne relevant pas de l'accord cadre du Conseil régional pour un montant IEJ/FSE de 34 831,70 €. - 11 opérations « Pré apprentissage » pour un montant IEJ/FSE de 465 978,27 €. <p>Le coût total des dépenses certifiées cumulées est de 17 172 476 €.</p>
12	COVID FEDER	L'axe COVID FEDER a été créé en vue de financer du matériel de protection à destination des professionnels de santé. Compte-tenu de la prolongation de la pandémie sur toute l'année 2020, l'AG n'a

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		pas été en mesure de programmer d'opération en 2020.
13	COVID FSE	<p>Le coût total programmé sur cet axe est de 3 928 053 € dont 100% de FSE, le montant certifié est de 3 914 750 € ; le taux d'avancement atteint 100%.</p> <p>L'année 2020 a été marquée par la création de l'axe COVID FSE suite à l'approbation des règlements CRII et CRII plus. Cet axe a été quasiment entièrement consommé au 31/12/2020 pour financer l'acquisition d'équipement individuel de protection à destination du grand public.</p>
2	Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité	<p>Au total, 133 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 31 153 559 € et un coût total éligible de 73 081 876 €. Le taux de programmation de cet axe est de 119,63 %. Le montant de dépenses certifiées est de 48 383 558 €.</p> <p>Concernant l'axe prioritaire 2 « Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité », 13 opérations ont été programmées en 2020 pour un montant FEDER de 1 294 009 € et un coût total éligible de 2 930 241,60 €.</p> <p>La thématique « Accès aux données publiques » est programmée à hauteur de 52,20%, 106,16 % pour la thématique « E éducation - E formation - E orientation » et 154,59% pour la thématique « e-santé ».</p> <p>La thématique « Usages et services numériques territorialisés » est mobilisée à hauteur de 224,37%, notamment grâce au dossier PLASTIC VELAY décrit ci-dessous.</p> <p>Ce projet a pour objet la création et l'animation d'un espace répondant aux besoins des acteurs du pôle extrusion d'emballage du département de la Haute Loire, à savoir un Tiers Lieu.</p> <p>Ce tiers lieu a l'ambition de permettre une meilleure collaboration entre les divers acteurs de la filière plasturgie aux compétences variées afin de partager librement ressources, compétences et savoirs.</p> <p>PLASTIC VELAY est un nouvel outil sur lequel les acteurs pourront s'appuyer pour poursuivre leur développement tant en France qu'à l'étranger et notamment au travers de la mise en place de partenariats industriels, économiques ou académiques.</p>
3	Améliorer la compétitivité des PME	<p>Au total, 72 opérations ont été programmées, le taux de programmation est de 104.62 %. Le montant FEDER est de 47 601 334 € pour un coût total programmé de 137 693 043 €. Le montant de dépenses certifiées est de 85 210 845 €.</p> <p>En 2020, 9 dossiers ont été programmés, dont 2 avec avis défavorables pour un montant FEDER de 2 158 012,90 €.</p> <p>Les thématiques « actions collectives » et « immobilier locatif public » sont programmées respectivement à hauteur de 149,85% et 115,33% quand les thématiques « instruments financiers » et « tourisme » le sont à</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>hauteur de 95,95% et 104,07%.</p> <p>Il est à noter que la programmation des dossiers découlant de l'Appel à Projets « Actions Collectives » a permis de programmer en totalité les crédits de cet axe. Ces dossiers, portés respectivement par BTP Initiatives Auvergne Rhône-Alpes, la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Auvergne Rhône-Alpes et la CAPEB Auvergne Rhône-Alpes, ont permis aux entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'engager des actions de sensibilisation, d'information et de mise à disposition d'outils visant à préparer les professionnels aux évolutions majeures afin de relever le défi de la rénovation énergétique de l'existant et des marchés émergents de la construction durable - de renforcer la performance et la compétitivité de l'économie de proximité - de travailler sur un changement de modèle économique dédié à la promotion de l'économie circulaire - de contribuer à l'amélioration de la compétitivité par le déploiement plus massif d'usages numériques
4	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions en CO2 dans l'ensemble des secteurs	<p>Au total 123 opérations ont été programmées pour 49 043 212 € de FEDER. Le taux de programmation de cet axe est de 97.59%. Le montant de dépenses certifiées est de 38 181 022 €</p> <p>En 2020, 27 opérations ont été programmées soit 13 317 976 € de FEDER.</p> <p>Projets programmés en 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -4.2 : 1 dossier, 500 000 € de FEDER et 2 966 459,88 € ; -4.4 : 3 dossiers et une déprogrammation, 251 981 € de FEDER; -4.5 : 13 dossiers, 4 833 077 € de FEDER; -4.8 : 8 dossiers, 7 536 360 € de FEDER ; -4.9 : 1 dossier, 196 558 € de FEDER. <p>A noter que le FEDER a accompagné la réalisation de deux opérations particulièrement significatives dans l'Allier avec la rénovation thermique de 300 logements sociaux de l'ensemble « les Gâteaux » à Moulins et 364 logements de la résidence « Presles » à Cusset. Un total de 1 455 887 € a ainsi été mobilisé.</p> <p>Les thématiques de l'Axe « Energie » atteignent des taux d'avancement proches de 100%, ce qui a permis de fermer les mesures à toute nouvelle demande en cours d'année 2020. Seule la mesure 4.5 « logements sociaux » reste ouverte. Elle a néanmoins connu une augmentation significative de sa programmation en 2020, passant de 50,37% à 78,70%. Les derniers dossiers déposés devraient permettre de consommer</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		intégralement les crédits en 2021.
5	Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources	<p>Au total 149 opérations ont été programmées pour 11 833 935 € de FEDER . Le taux de programmation de cet axe est de 98.62%. Le montant de dépenses certifiées est de 5 297 157 €.</p> <p>En 2020, 3 dossiers ont été programmés pour 595 891 € de FEDER .</p> <p>Les mesures 5.1, 5.2 et 5.3 ayant été fermées au dépôt de nouveaux dossiers depuis l'été 2019 car la programmation de ces thématiques sont respectivement de 134,47%, 157,31% et 46,80%.</p> <p>La thématique « Réhabilitation de friches et d'espaces dégradés » n'a pas reçu de dossier au cours de cette année.</p> <p>Une des opérations les plus emblématiques est portée par Saint-Flour Communauté déposée sur la thématique 5.2 « Eau ». Il s'agit de la mise en œuvre du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère.</p> <p>Ce programme de cinq années vise à atteindre les objectifs du bon état des eaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau conformément aux exigences du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et aux obligations règlementaires relatives aux milieux aquatiques.</p>
6	Promouvoir l'emploi par la création d'activité	<p>Au titre de la programmation depuis 2014, 48 opérations ont été programmées pour un montant FSE de 6 414 469 € soit 106,91% de la contribution UE maquettée. Au total, 13 915 participants dont 10 733 chômeurs ont été accompagnés.</p> <p>Au titre de l'année 2020, 13 dossiers ont été programmés pour un montant FSE de 2 893 715€.</p> <p>L'année 2020 a été marquée par la mise en œuvre de l'appel à projets « Ambition Solution Région Création » 2020-2022. 14 dossiers ont été déposés. 11 dossiers ont reçu un avis favorable et 10 sont cofinancés par du FSE (le dossier porté par Réseau Entreprendre est exclusivement financé par des crédits Région).</p> <p>Sur le volet « Tester son idée », deux porteurs retenus : AGFSCOP (AlterIncub) et Rhonalpia.</p> <p>Sur le volet « Lancer son projet », trois porteurs retenus : la CCIR, la CRMA et Boutique de Gestion.</p> <p>Sur le volet « Tester son activité », 3 porteurs retenus : AGFSCOP (CAE), Union des couveuses et EXPLORYS</p> <p>Sur le volet « Financer son projet » : deux porteurs retenus ADIE et Initiative Auvergne-Rhône-Alpes.</p> <p>En cumulé, le montant total des dépenses certifiées s'élève à 5 448 982 €. Pour l'année 2020, le montant</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		des dépenses certifiées est de 1 818 473€ pour un FSE de 914 456 €.
7	Formations tout au long de la vie	<p>Depuis 2014, 21 780 participants dont 3744 chômeurs ont été accompagnés. L'année 2020 a été marquée par le lancement d'un 1er AAP sur les formations sanitaires et sociales. L'année a été consacrée à l'animation et l'accompagnement des porteurs de projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La programmation de 6 opérations « Apprentissage » (actions de soutien et d'accompagnement des apprentis) pour 512 937,47 € de FSE - La programmation de 2 opérations « Formation professionnelle » (2 actions destinées à des personnes en situation de handicap) pour 89 348,49 € de FSE - La programmation d'une opération « Formation professionnelle » regroupant 26 marchés relevant de l'accord cadre du CR et comprenant des formations préparatoires à l'emploi et/ou à la qualification et des formations qualifiantes/certifiantes pour 1 791 734,40 € de FSE - La programmation de 11 opérations « Pré apprentissage » pour 485 090,85 € de FSE - La déprogrammation d'une opération « Formation professionnelle » relevant de l'accord cadre du CR pour 89 251,50 € de FSE - la programmation d'une opération orientation pour 60 516,32€ de FSE <p>- La certification de 64 opérations pour 3 123 550,56 € de FSE, dont 11 opérations relevant de l'appel à projets « Apprentissage », 1 opération de « Formation professionnelle » et 2 opérations 1 « Formation professionnelle ».</p> <p>L'Association Trisomie 21 a bénéficié d'une subvention FSE dont l'objectif est de permettre à 8 personnes en situation de handicap mental d'accéder à une formation, un contrat en alternance ou un emploi.</p>
8	Axe territorial urbain	<p>55 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 19 729 061 € et pour un coût total éligible de 43 845 802 €. Le taux de programmation de cet axe est de 85%. Le montant de dépenses certifiées est de 8 192 598 €.</p> <p>En 2020, 9 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 3 033 610 € et un coût total éligible de 4 596 252 €.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Répartition des dossiers programmés en 2020 :</p> <p>4 dossiers sur la mesure 8.1. (Urbain intégré : diminuer les émissions de CO² en augmentant l'utilisation des transports durables) pour un montant FEDER de 1 241 220 € et un coût total éligible de 2 025 481 € (PI 4e).</p> <p>5 dossiers sur la mesure 8.2 (Urbain intégré : améliorer l'environnement urbain par la réhabilitation d'espaces pour un montant FEDER de 1 792 390 € et un coût total éligible de 2 570 771 € (PI 6e).</p> <p>Constats :</p> <p>Le transfert des crédits en 2019 de la priorité 4.e vers la priorité 6.e a permis une programmation satisfaisante sur le 6.e.</p> <p>L'organisme intermédiaire de Vichy Val d'Allier a programmé une opération complémentaire au quartier du Parc de Presles (aménagement des berges du Sichon). La subvention FEDER est de 700 000 €.</p>
9	Assistance technique FEDER	<p>L'Autorité de Gestion a affinée sa stratégie de certification de l'AT sur la programmation 2014-2020. Le dossier d'AT 2016-2018 FEDER sera certifié au premier semestre 2021 et le dossier d'AT 2019-2020 au second semestre 2021. Les dépenses d'AT restantes seront justifiées par activation du taux forfaitaire à 4% en 2022 et 2023.</p> <p>Sur le plan de la communication, l'année 2020 s'est inscrite dans la poursuite des travaux engagés en 2019 malgré le contexte de la crise sanitaire. Elle a notamment été marquée par la valorisation des projets européens et la création de nouveaux contenus sur le portail des programmes européens « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes ».</p> <p>La volonté de la Région, en tant qu'autorité de gestion, est de disposer d'une stratégie unifiée et cohérente autour des différents fonds européens (FEDER, FSE, IEJ, FEADER) et des différents programmes afin de promouvoir l'action de l'Union européenne dans sa globalité.</p> <p>Un plan de communication interfonds unique a ainsi été élaboré en 2020 permettant toutefois de mettre en place des actions spécifiques par fonds et/ou par programme.</p> <p>Les principales actions mises en œuvre ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement du portail « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes », https://www.europe-en-auvergnerrhonealpes.eu/. Véritable vitrine publique de la programmation des fonds européens 2014-2020, il est l'outil central de communication. • Mise en place opérationnelle de la 2ème édition du Concours « L'Europe agit dans ma région » : 13 établissements participants, diffusion des vidéos sur le portail et sur les réseaux sociaux des partenaires, 4

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		classes lauréates. • Réalisation de supports/événements : Recueil des projets européens 2014-2020 en Auvergne-Rhône-Alpes (103

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	I - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	33	Nombre de nouveaux équipements ou plateaux techniques consolidés	équipements	En transition	24,00			24,00			
S	33	Nombre de nouveaux équipements ou plateaux techniques consolidés	équipements	En transition	24,00			70,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	33	Nombre de nouveaux équipements ou plateaux techniques consolidés	21,00			18,00			4,00	0,00	0,00
S	33	Nombre de nouveaux équipements ou plateaux techniques consolidés	41,00			28,00			22,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	33	Nombre de nouveaux équipements ou plateaux techniques consolidés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	33	Nombre de nouveaux équipements ou plateaux techniques consolidés	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1 - Renforcer les investissements publics de recherche sur les domaines de la spécialisation régionale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
1	Dépense intérieure en recherche et développement des administrations (DIRDA)	€	En transition	188 000 000,00	2011	197 000 000,00			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
1	Dépense intérieure en recherche et développement des administrations (DIRDA)			211 078 000,00		224 605 000,00		234 618 580,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1	Dépense intérieure en recherche et développement des administrations (DIRDA)	205 338 333,00		198 548 000,00	

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	55,00			57,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	55,00			75,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	31,00			12,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	31,00			19,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	14,00			0,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	14,00			0,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	55,00			62,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	55,00			79,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	9 592 593,00			765 872,22			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	9 592 593,00			5 217 154,03			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	51,00			48,00			11,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	82,00			78,00			23,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	9,00			8,00			3,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	21,00			16,00			17,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	56,00			51,00			16,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	85,00			82,00			35,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	211 304,00			117 612,00			65 372,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	5 613 318,38			3 885 897,51			965 859,60		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00			3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	6,00			10,00			0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	9,00			2,00			0,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	1,00			4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	18,00			10,00			1,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	18 684,00			28 336,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	241 806,00			84 116,00			0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	1 - Augmenter le nombre de projets innovants collaboratifs mis en œuvre par les PME régionales, dans les domaines d'activités de la stratégie de spécialisation intelligente

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
2	Nombre de projets innovants collaboratifs mis en oeuvre dans les PME dans le champ de la S3	Projets	En transition	50,00	2012	175,00			
34	Dépense intérieure en Recherche et Développement des entreprises (DIRDE)	€	En transition	480 000 000,00	2012	500 000 000,00			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
2	Nombre de projets innovants collaboratifs mis en oeuvre dans les PME dans le champ de la S3			4,00				24,00	
34	Dépense intérieure en Recherche et Développement des entreprises (DIRDE)			638 081 879,00		652 471 512,00		638 259 808,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
2	Nombre de projets innovants collaboratifs mis en oeuvre dans les PME dans le champ de la S3	30,00		9,00	
34	Dépense intérieure en Recherche et Développement des entreprises (DIRDE)	588 034 038,00		628 596 699,00	

Axe prioritaire	11 - Initiative pour l'emploi des jeunes
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 11 / 8ii

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	1 342,00	872,00	470,00	2 467,00	1 534,00	933,00	1,84	1,76	1,99	0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	336,00	218,00	118,00	1 028,00	641,00	387,00	3,06	2,94	3,28	0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	671,00	436,00	235,00	2 162,00	1 299,00	863,00	3,22	2,98	3,67	0,00	0,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	54,00	35,00	19,00	967,00	645,00	322,00	17,91	18,43	16,95	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	16,00	10,00	6,00	363,00	249,00	114,00	22,69	24,90	19,00	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	33,00	21,00	12,00	785,00	514,00	271,00	23,79	24,48	22,58	0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	575,00	374,00	201,00	274,00	169,00	105,00	0,48	0,45	0,52	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	101,00	66,00	35,00	331,00	197,00	134,00	3,28	2,98	3,83	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	201,00	131,00	70,00	451,00	262,00	189,00	2,24	2,00	2,70	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	403,00	262,00	141,00	1 162,00	722,00	440,00	2,88	2,76	3,12	182,00	111,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	336,00	218,00	118,00	1 563,00	957,00	606,00	4,65	4,39	5,14	184,00	125,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	34,00	22,00	12,00	75,00	42,00	33,00	2,21	1,91	2,75	3,00	2,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						66,00	38,00	28,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						343,00	207,00	136,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						194,00	128,00	66,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						1 557,00	948,00	609,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						911,00	581,00	330,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						1 254,00	773,00	481,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						1 061,00	703,00	358,00				120,00	65,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de	178,00	139,00	284,00	185,00	149,00	73,00	77,00	65,00	461,00	252,00	385,00	219,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		longue durée												
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	180,00	134,00	235,00	121,00	77,00	34,00	26,00	18,00	81,00	51,00	42,00	29,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	260,00	180,00	347,00	219,00	133,00	73,00	54,00	48,00	296,00	184,00	209,00	159,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	46,00	40,00	76,00	48,00	98,00	30,00	56,00	30,00	205,00	92,00	164,00	82,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	60,00	31,00	65,00	30,00	43,00	9,00	20,00	12,00	42,00	20,00	19,00	12,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	82,00	44,00	93,00	55,00	79,00	19,00	38,00	24,00	136,00	65,00	86,00	64,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	36,00	8,00	50,00	24,00	20,00	10,00	7,00	14,00	55,00	48,00	1,00	1,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	50,00	19,00	47,00	33,00	49,00	31,00	5,00	10,00	45,00	40,00	1,00	1,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	69,00	29,00	69,00	41,00	63,00	50,00	7,00	20,00	53,00	48,00	1,00	1,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	224,00	126,00	58,00	45,00	129,00	79,00	129,00	79,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	257,00	149,00	125,00	103,00	391,00	229,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	13,00	8,00	14,00	15,00	6,00	4,00	6,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		20,00	6,00	2,00	4,00	2,00	3,00	0,00	0,00	13,00	15,00	1,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		40,00	26,00	33,00	33,00	24,00	5,00	4,00	9,00	66,00	37,00	40,00	26,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		5,00	5,00	35,00	23,00	40,00	9,00	27,00	5,00	15,00	15,00	6,00	9,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		203,00	129,00	239,00	127,00	101,00	62,00	25,00	28,00	212,00	132,00	168,00	131,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		147,00	76,00	150,00	91,00	76,00	32,00	16,00	12,00	108,00	66,00	84,00	53,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		257,00	149,00	125,00	103,00	391,00	229,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		183,00	95,00	59,00	21,00	341,00	177,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	11 - Initiative pour l'emploi des jeunes
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	11 - Initiative pour l'emploi des jeunes
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					3 737,00	2 390,00	1 347,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée					1 621,00	1 129,00	492,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives					586,00	347,00	239,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					516,00	301,00	215,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans					4 005,00	2 527,00	1 478,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					1 568,00	1 014,00	554,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					1 936,00	1 173,00	763,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					303,00	141,00	162,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					325,00	247,00	78,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés					159,00	114,00	45,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées					1 938,00	1 256,00	682,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					45,00	34,00	11,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales					1 587,00	973,00	614,00				0,00	0,00	0,00
	Total général des participants					4 323,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		600,00	364,00	236,00	718,00	435,00	283,00	432,00	284,00	148,00
CO02	chômeurs de longue durée		172,00	109,00	63,00	207,00	130,00	77,00	288,00	210,00	78,00
CO03	personnes inactives		119,00	85,00	34,00	113,00	69,00	44,00	118,00	66,00	52,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		119,00	85,00	34,00	113,00	69,00	44,00	115,00	64,00	51,00
CO06	moins de 25 ans		710,00	449,00	261,00	814,00	494,00	320,00	494,00	311,00	183,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		424,00	282,00	142,00	494,00	317,00	177,00	192,00	128,00	64,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		237,00	130,00	107,00	270,00	150,00	120,00	248,00	148,00	100,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		39,00	19,00	20,00	49,00	24,00	25,00	61,00	29,00	32,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		83,00	66,00	17,00	73,00	51,00	22,00	62,00	58,00	4,00
CO16	participants handicapés		36,00	28,00	8,00	46,00	34,00	12,00	25,00	17,00	8,00
CO17	autres personnes défavorisées		311,00	203,00	108,00	364,00	215,00	149,00	244,00	153,00	91,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		22,00	19,00	3,00	19,00	11,00	8,00	2,00	2,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		269,00	165,00	104,00	309,00	192,00	117,00	213,00	129,00	84,00
	Total général des participants		719,00			831,00			550,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		262,00	180,00	82,00	916,00	601,00	315,00	809,00	526,00	283,00
CO02	chômeurs de longue durée		196,00	152,00	44,00	401,00	283,00	118,00	357,00	245,00	112,00
CO03	personnes inactives		45,00	16,00	29,00	188,00	109,00	79,00	3,00	2,00	1,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		28,00	8,00	20,00	139,00	74,00	65,00	2,00	1,00	1,00
CO06	moins de 25 ans		279,00	178,00	101,00	991,00	634,00	357,00	717,00	461,00	256,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		73,00	42,00	31,00	260,00	168,00	92,00	125,00	77,00	48,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		136,00	89,00	47,00	578,00	364,00	214,00	467,00	292,00	175,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		13,00	5,00	8,00	90,00	41,00	49,00	51,00	23,00	28,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		33,00	18,00	15,00	46,00	30,00	16,00	28,00	24,00	4,00
CO16	participants handicapés		9,00	7,00	2,00	28,00	19,00	9,00	15,00	9,00	6,00
CO17	autres personnes défavorisées		148,00	97,00	51,00	485,00	317,00	168,00	386,00	271,00	115,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		68,00	43,00	25,00	400,00	239,00	161,00	328,00	205,00	123,00
	Total général des participants		307,00			1 104,00			812,00		

Axe prioritaire	11 - Initiative pour l'emploi des jeunes
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
26	Nombre de jeunes de moins de 25 ans (NEET) entrés en formation		Nombre de participants	2 040,00			4 022,00	2 543,00	1 479,00	1,97			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
26	Nombre de jeunes de moins de 25 ans (NEET) entrés en formation		714,00	451,00	263,00	811,00	495,00	316,00	509,00	319,00	190,00	286,00	184,00	102,00	985,00	633,00	352,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
26	Nombre de jeunes de moins de 25 ans (NEET) entrés en formation		717,00	461,00	256,00

Axe prioritaire	12 - COVID FEDER
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 12 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	En transition	0,00			0,00			
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	En transition	0,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00			0,00			0,00		
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00			0,00			0,00		
S	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	12 - COVID FEDER
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	1 - Renforcer les capacités de réponse aux crises sanitaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
R23	Renforcement de la capacité du système de santé régional à faire face aux conséquences sanitaires de l'épidémie COVID-19	Renforcement	En transition		2020	Renforcement de la capacité du système de santé régional			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
R23	Renforcement de la capacité du système de santé régional à faire face aux conséquences sanitaires de l'épidémie COVID-19								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R23	Renforcement de la capacité du système de santé régional à faire face aux conséquences sanitaires de l'épidémie COVID-19				

Axe prioritaire	13 - COVID FSE
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 13 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	13 - COVID FSE
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		Hommes	Femmes
R238	Taux de positivité des tests Covid	En transition	Proportion (Pourcentage %)		Proportion	5,00 %						2,90 %	%	%	2,90 %	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes
R238	Taux de positivité des tests Covid	En transition	0,00%	%	%	0,00%	%	%	0,00%	%	%	0,00%	%	%

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes
R238	Taux de positivité des tests Covid	En transition	0,00%	%	%	0,00%	%	%	0,00%	%	%	0,00%	%	%

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes
R238	Taux de positivité des tests Covid	En transition	0,00%	%	%	0,00%	%	%	0,00%	%	%	0,00%	%	%

Axe prioritaire	13 - COVID FSE
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 13 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00				0,00	
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00				0,00	
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00				0,00	
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00				0,00	
	Total général des participants		0,00			0,00				0,00	

Axe prioritaire	13 - COVID FSE
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 13

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	En transition	Number of items	1 379 333,00			1 431 300,00			1,04			1 431 300,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	En transition	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	En transition	0,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	En transition	89 375,00		92 211,00			
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	En transition	89 375,00		89 375,00			
F	4	Nombre d'entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH Pro dans les Zones d'intervention publique	Nombre	En transition	6 276,00		6 230,00			
S	4	Nombre d'entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH Pro dans les Zones d'intervention publique	Nombre	En transition	6 276,00		6 276,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	92 211,00			92 211,00		92 211,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	89 375,00			89 375,00		89 375,00		
F	4	Nombre d'entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH Pro dans les Zones d'intervention publique	6 230,00			6 230,00		6 230,00		
S	4	Nombre d'entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH Pro dans les Zones d'intervention publique	6 276,00			6 276,00		6 276,00		

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	89 375,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	4	Nombre d'entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH Pro dans les Zones d'intervention publique	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	4	Nombre d'entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH Pro dans les Zones d'intervention publique	6 276,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	1 - Augmenter la couverture et l'offre THD sur le territoire régional

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
20bis	Part des ménages couverts par un accès à large bande d'au moins 30Mbps	%	En transition	0,00	2013	23,20			
3	Part des entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH pro en Auvergne	%	En transition	11,00	2013	52,00			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
20bis	Part des ménages couverts par un accès à large bande d'au moins 30Mbps								
3	Part des entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH pro en Auvergne			16,05				31,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
20bis	Part des ménages couverts par un accès à large bande d'au moins 30Mbps				
3	Part des entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH pro en Auvergne	45,00		31,00	

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	21	Nombre de programmes numériques territoriaux spécialisés	Nombre	En transition	25,00			18,00			
S	21	Nombre de programmes numériques territoriaux spécialisés	Nombre	En transition	25,00			44,00			
F	7	Nombre d'établissements scolaires "100 % numérique"	Nombre	En transition	576,00			175,00			
S	7	Nombre d'établissements scolaires "100 % numérique"	Nombre	En transition	576,00			221,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	21	Nombre de programmes numériques territoriaux spécialisés	14,00			11,00			6,00		
S	21	Nombre de programmes numériques territoriaux spécialisés	36,00			25,00			22,00		
F	7	Nombre d'établissements scolaires "100 % numérique"	125,00			73,00			16,00		
S	7	Nombre d'établissements scolaires "100 % numérique"	206,00			139,00			83,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	21	Nombre de programmes numériques territoriaux spécialisés	0,00			1,00			0,00	0,00	0,00
S	21	Nombre de programmes numériques territoriaux spécialisés	11,00			6,00			0,00	0,00	0,00
F	7	Nombre d'établissements scolaires "100 % numérique"	0,00			0,00			0,00		
S	7	Nombre d'établissements scolaires "100 % numérique"	17,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	1 - Développer les usages numériques dans les domaines de la e-éducation / e-formation ainsi que dans les services aux territoires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
6	Taux d'établissements dits 100 % numérique	%	En transition	0,00	2014	23,00			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
6	Taux d'établissements dits 100 % numérique			4,50				0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
6	Taux d'établissements dits 100 % numérique	0,00		0,00	

Axe prioritaire	3 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	7 875,00			180,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	7 875,00			1 086,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	984,00			537,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	984,00			2 256,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	180,00			62,00			23,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	882,00			881,00			880,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	271,00			63,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 192,00			938,00			908,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	579,00			299,00			0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	601,00			289,00			0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	1 - Accroître l'exportation des PME auvergnates

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
9bis	Montant des exportations / PIB	%	En transition	18,30	2014	19,17			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
9bis	Montant des exportations / PIB								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
9bis	Montant des exportations / PIB				

Axe prioritaire	3 - Améliorer la compétitivité des PME
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 344,00			467,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	1 344,00			1 008,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	15,00			21,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	15,00			37,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	925,00			452,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	925,00			971,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	16 240 000,00			46 964 766,30			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	16 240 000,00			54 998 238,31			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	38 500 000,00			84 102 434,05			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	38 500 000,00			27 500 000,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	263,00			258,00			3,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	953,00			943,00			930,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	14,00			8,00			3,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	36,00			28,00			17,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	254,00			254,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	925,00			925,00			925,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	16 937 955,39			3 925 852,50			2 528 060,70		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	55 184 099,31			33 677 356,34			23 394 037,50		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	58 914 257,89			58 914 257,89			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	27 500 000,00			27 500 000,00			27 500 000,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00			0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	926,00			3,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,00			0,00	0,00	0,00	1,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	9,00			3,00			1,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	925,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	672 507,70			0,00	0,00	0,00	1 236 000,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	16 982 450,50			4 117 472,00			1 236 000,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	27 500 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions en CO2 dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	2,00			1,16			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	2,00			4,08			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	1,16			0,26			0,26		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	2,02			2,02			1,16		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,26			0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions en CO2 dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	1 - Accroître la production d'énergie issue du renouvelable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
17	Puissance électrique (ou équivalent) installée en méthanisation	MW	En transition	0,40	2012	7,00			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
17	Puissance électrique (ou équivalent) installée en méthanisation			9,07				1,50	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
17	Puissance électrique (ou équivalent) installée en méthanisation	0,35		0,03	

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions en CO2 dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	4 000,00			1 654,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	4 000,00			4 187,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	6 297 984,00			5 145 869,90			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	6 297 984,00			22 393 497,49			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	25 948,00			12 627,75			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	25 948,00			105 369,21			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 638,00			1 591,00			180,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	2 789,00			2 142,00			844,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	3 389 549,90			2 559 170,90			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	17 511 142,83			9 945 325,50			255 860,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 157,25			1 547,82			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	102 882,99			9 539,81			20 564,26		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation	126,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		énergétique s'est amélioré									
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	1 980 913,00			1 350 904,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	1 914,00			152,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions en CO2 dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	1 - Diminuer le nombre de logements "énergivores"

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
12	Part des logements sociaux classés E, F, G	%	En transition	28,00	2010	15,00			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
12	Part des logements sociaux classés E, F, G			19,50					

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
12	Part des logements sociaux classés E, F, G	23,00		28,00	

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions en CO2 dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	2 - Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics liés à l'enseignement

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
4	Consommations énergétiques annuelle pour le chauffage des collèges et des lycées publics	GWh	En transition	112,80	2013	110,80			Donnée en cours de collecte

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
4	Consommations énergétiques annuelle pour le chauffage des collèges et des lycées publics			0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4	Consommations énergétiques annuelle pour le chauffage des collèges et des lycées publics	112,80		0,00	

Axe prioritaire	5 - Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	7 200,00			4 972,28			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	7 200,00			5 325 691,89			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	4 132,86			2 629,92			27,60		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	53 861,00			45 426,64			3 442,35		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	1 894,03			987,29			0,00		

Axe prioritaire	5 - Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	1 - Augmenter la connaissance des écosystèmes et augmenter les masses d'eau en bon état

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
14	Densité moyenne de données naturalistes accessibles au public	Nb/km2	En transition	18,00	2013	115,00			
15	Masses d'eau en bon état	%	En transition	55,00	2013	65,00			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
14	Densité moyenne de données naturalistes accessibles au public			100,17				0,00	
15	Masses d'eau en bon état			55,00				0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
14	Densité moyenne de données naturalistes accessibles au public	18,00		0,00	
15	Masses d'eau en bon état	55,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6e

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO38 Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	Mètres carrés	En transition	2 407,00			62 338,00			
S	CO38 Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	Mètres carrés	En transition	2 407,00			175 824,00			
F	CO39 Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	1 034,00			4 368,00			
S	CO39 Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	1 034,00			26 278,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO38 Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	14 398,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO38 Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	14 398,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO39 Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39 Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO38 Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO38 Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO39 Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO39 Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	1 - Améliorer l'environnement urbain par la réhabilitation d'espaces dégradés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
18	Part des zones urbaines en friche	%	En transition	2,50	2012	2,25			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
18	Part des zones urbaines en friche								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
18	Part des zones urbaines en friche				

Axe prioritaire	6 - Promouvoir l'emploi par la création d'activité
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						27,00	13,00	14,00				1,00	2,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						95,00	39,00	56,00				19,00	19,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						154,00	71,00	83,00				7,00	6,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						3 163,00	1 681,00	1 482,00				146,00	159,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						1 476,00	808,00	668,00				82,00	88,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						2 707,00	1 312,00	1 395,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	45,00 %	%	%	2 707,00	1 312,00	1 395,00	0,56			0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						383,00	192,00	191,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						201,00	89,00	112,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						1 036,00	495,00	541,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	3,00	4,00	3,00	2,00	0,00	1,00	3,00	2,00	3,00	3,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	3,00	13,00	4,00	3,00	8,00	7,00	5,00	13,00	0,00	1,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	5,00	12,00	10,00	7,00	9,00	18,00	40,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	291,00	271,00	328,00	278,00	260,00	313,00	501,00	353,00	153,00	106,00	2,00	2,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	136,00	143,00	187,00	135,00	122,00	116,00	241,00	155,00	40,00	30,00	0,00	1,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	918,00	1 137,00	394,00	258,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	918,00	1 137,00	394,00	258,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	135,00	82,00	57,00	26,00	0,00	83,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	81,00	84,00	8,00	10,00	0,00	18,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	447,00	369,00	48,00	63,00	0,00	109,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Promouvoir l'emploi par la création d'activité
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	6 - Promouvoir l'emploi par la création d'activité
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	5 841,00	3 505,00	2 336,00	10 733,00	5 547,00	5 186,00	1,84	1,58	2,22	1 408,00	670,00	738,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				3 650,00	1 891,00	1 759,00				475,00	222,00	253,00
CO03	personnes inactives	En transition				363,00	176,00	187,00				49,00	23,00	26,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				96,00	35,00	61,00				22,00	6,00	16,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				2 819,00	1 545,00	1 274,00				968,00	562,00	406,00
CO06	moins de 25 ans	En transition				1 502,00	811,00	691,00				245,00	109,00	136,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				881,00	476,00	405,00				153,00	77,00	76,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				748,00	410,00	338,00				108,00	52,00	56,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				3 456,00	2 133,00	1 323,00				695,00	443,00	252,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				4 318,00	2 233,00	2 085,00				670,00	340,00	330,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				5 158,00	2 310,00	2 848,00				1 027,00	451,00	576,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				667,00	376,00	291,00				114,00	58,00	56,00
CO16	participants handicapés	En transition				984,00	552,00	432,00				120,00	57,00	63,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				6 173,00	3 253,00	2 920,00				1 085,00	540,00	545,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				108,00	68,00	40,00				13,00	12,00	1,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				6 109,00	3 141,00	2 968,00				1 180,00	622,00	558,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				60,00						12,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					13 915,00						2 425,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	1 534,00	768,00	766,00	1 516,00	776,00	740,00	1 547,00	712,00	835,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	464,00	230,00	234,00	475,00	239,00	236,00	508,00	239,00	269,00
CO03	personnes inactives	En transition	105,00	49,00	56,00	32,00	13,00	19,00	20,00	8,00	12,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	24,00	11,00	13,00	15,00	3,00	12,00	12,00	4,00	8,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	551,00	301,00	250,00	376,00	207,00	169,00	203,00	101,00	102,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	312,00	179,00	133,00	180,00	89,00	91,00	173,00	80,00	93,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	127,00	57,00	70,00	128,00	77,00	51,00	126,00	67,00	59,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	109,00	49,00	60,00	107,00	66,00	41,00	116,00	63,00	53,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	512,00	299,00	213,00	410,00	247,00	163,00	338,00	205,00	133,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	753,00	377,00	376,00	683,00	361,00	322,00	595,00	283,00	312,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	863,00	407,00	456,00	738,00	326,00	412,00	762,00	290,00	472,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	132,00	73,00	59,00	114,00	72,00	42,00	117,00	67,00	50,00
CO16	participants handicapés	En transition	135,00	62,00	73,00	164,00	86,00	78,00	131,00	79,00	52,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	943,00	465,00	478,00	925,00	495,00	430,00	734,00	362,00	372,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	9,00	7,00	2,00	9,00	6,00	3,00	18,00	8,00	10,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	972,00	489,00	483,00	913,00	474,00	439,00	696,00	325,00	371,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	4,00			6,00			4,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		2 190,00			1 924,00			1 770,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	2 651,00	1 462,00	1 189,00	1 423,00	771,00	652,00	654,00	388,00	266,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	757,00	420,00	337,00	804,00	444,00	360,00	167,00	97,00	70,00

CO03	personnes inactives	En transition	94,00	51,00	43,00	51,00	26,00	25,00	12,00	6,00	6,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	17,00	8,00	9,00	5,00	3,00	2,00	1,00	0,00	1,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	275,00	148,00	127,00	359,00	199,00	160,00	87,00	27,00	60,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	339,00	205,00	134,00	146,00	90,00	56,00	107,00	59,00	48,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	212,00	118,00	94,00	111,00	67,00	44,00	24,00	13,00	11,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	196,00	112,00	84,00	90,00	55,00	35,00	22,00	13,00	9,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	788,00	481,00	307,00	445,00	286,00	159,00	268,00	172,00	96,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	808,00	445,00	363,00	605,00	337,00	268,00	204,00	90,00	114,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	977,00	448,00	529,00	577,00	261,00	316,00	214,00	127,00	87,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	97,00	53,00	44,00	70,00	41,00	29,00	23,00	12,00	11,00
CO16	participants handicapés	En transition	392,00	249,00	143,00	26,00	9,00	17,00	16,00	10,00	6,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	1 423,00	822,00	601,00	744,00	399,00	345,00	319,00	170,00	149,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	49,00	28,00	21,00	7,00	5,00	2,00	3,00	2,00	1,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	1 227,00	665,00	562,00	751,00	374,00	377,00	370,00	192,00	178,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	22,00			11,00			1,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		3 020,00			1 833,00			753,00		

Axe prioritaire	6 - Promouvoir l'emploi par la création d'activité
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	7 - Formations tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						226,00	124,00	102,00				8,00	12,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						1 433,00	920,00	513,00				27,00	27,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						6 829,00	4 655,00	2 174,00				39,00	16,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						2 525,00	1 559,00	966,00				197,00	137,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						3 837,00	2 578,00	1 259,00				129,00	80,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						1 567,00	995,00	572,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	45,00 %	%	%	1 567,00	995,00	572,00	0,93			0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						1 733,00	1 181,00	552,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						25,00	10,00	15,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						758,00	474,00	284,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	27,00	16,00	32,00	27,00	5,00	1,00	37,00	14,00	15,00	32,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	21,00	7,00	271,00	125,00	376,00	200,00	140,00	98,00	85,00	56,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	663,00	359,00	1 431,00	737,00	964,00	302,00	870,00	290,00	688,00	470,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	150,00	81,00	535,00	379,00	108,00	39,00	329,00	164,00	240,00	166,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	393,00	204,00	760,00	389,00	428,00	153,00	456,00	201,00	412,00	232,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	884,00	468,00	111,00	104,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	884,00	468,00	111,00	104,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	1 001,00	446,00	180,00	106,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	10,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	416,00	236,00	58,00	48,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Formations tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019							2018						
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017							2016						
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015							2014						
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel		

Axe prioritaire	7 - Formations tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	4 076,00			3 744,00	2 308,00	1 436,00	0,92			584,00	354,00	230,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				2 234,00	1 426,00	808,00				151,00	104,00	47,00
CO03	personnes inactives	En transition				6 527,00	4 190,00	2 337,00				1 212,00	725,00	487,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				191,00	128,00	63,00				97,00	62,00	35,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				11 509,00	8 340,00	3 169,00				311,00	246,00	65,00
CO06	moins de 25 ans	En transition				19 305,00	13 391,00	5 914,00				2 004,00	1 267,00	737,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				160,00	81,00	79,00				2,00	1,00	1,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				159,00	81,00	78,00				2,00	1,00	1,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				12 264,00	8 650,00	3 614,00				1 499,00	1 002,00	497,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				5 880,00	3 774,00	2 106,00				518,00	280,00	238,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				702,00	375,00	327,00				74,00	27,00	47,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				1 583,00	1 176,00	407,00				227,00	158,00	69,00
CO16	participants handicapés	En transition				1 240,00	908,00	332,00				250,00	197,00	53,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				8 175,00	5 559,00	2 616,00				969,00	617,00	352,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				149,00	119,00	30,00				22,00	17,00	5,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				9 770,00	6 803,00	2 967,00				923,00	596,00	327,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				178,00						33,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					21 780,00						2 107,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	525,00	356,00	169,00	433,00	303,00	130,00	852,00	477,00	375,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	185,00	148,00	37,00	247,00	175,00	72,00	833,00	465,00	368,00
CO03	personnes inactives	En transition	1 392,00	855,00	537,00	1 908,00	1 306,00	602,00	731,00	408,00	323,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	14,00	4,00	10,00	19,00	14,00	5,00	22,00	15,00	7,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	389,00	309,00	80,00	2 797,00	2 129,00	668,00	3 345,00	2 516,00	829,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	1 953,00	1 311,00	642,00	4 790,00	3 504,00	1 286,00	4 241,00	3 022,00	1 219,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	17,00	12,00	5,00	12,00	10,00	2,00	62,00	30,00	32,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	16,00	12,00	4,00	12,00	10,00	2,00	62,00	30,00	32,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	1 708,00	1 146,00	562,00	3 843,00	2 816,00	1 027,00	2 612,00	1 864,00	748,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	469,00	292,00	177,00	999,00	698,00	301,00	1 306,00	839,00	467,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	107,00	62,00	45,00	152,00	104,00	48,00	155,00	77,00	78,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	285,00	215,00	70,00	524,00	431,00	93,00	366,00	259,00	107,00
CO16	participants handicapés	En transition	323,00	240,00	83,00	328,00	256,00	72,00	157,00	103,00	54,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	1 028,00	667,00	361,00	1 839,00	1 358,00	481,00	1 686,00	1 154,00	532,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	29,00	25,00	4,00	55,00	49,00	6,00	37,00	23,00	14,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	1 050,00	708,00	342,00	2 269,00	1 713,00	556,00	2 123,00	1 457,00	666,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	53,00			62,00			12,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		2 306,00			5 138,00			4 928,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	1 288,00	769,00	519,00	62,00	49,00	13,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	794,00	513,00	281,00	24,00	21,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	748,00	584,00	164,00	536,00	312,00	224,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	18,00	12,00	6,00	21,00	21,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	1 767,00	1 195,00	572,00	2 900,00	1 945,00	955,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	2 861,00	2 007,00	854,00	3 456,00	2 280,00	1 176,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	67,00	28,00	39,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	67,00	28,00	39,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	1 186,00	844,00	342,00	1 416,00	978,00	438,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	1 522,00	1 003,00	519,00	1 066,00	662,00	404,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	178,00	80,00	98,00	36,00	25,00	11,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	139,00	84,00	55,00	42,00	29,00	13,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	167,00	103,00	64,00	15,00	9,00	6,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	1 376,00	902,00	474,00	1 277,00	861,00	416,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	4,00	4,00	0,00	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	1 741,00	1 178,00	563,00	1 664,00	1 151,00	513,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	15,00			3,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		3 803,00			3 498,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - Formations tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	8 - Axe territorial urbain
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 4e

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations	
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	En transition	500 000,00			0,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	En transition	500 000,00			704 433,00			
F	17	Nombre de nouveaux services de mobilité durable mis en oeuvre grâce au programme	Nouveaux services	En transition	8,00			7,00			
S	17	Nombre de nouveaux services de mobilité durable mis en oeuvre grâce au programme	Nouveaux services	En transition	8,00			12,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	404 433,00			346 433,00			582 866,00		
F	17	Nombre de nouveaux services de mobilité durable mis en oeuvre grâce au programme	5,00			2,00			0,00		
S	17	Nombre de nouveaux services de mobilité durable mis en oeuvre grâce au programme	13,00			11,00			2,00		

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes	
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	605 617,00			606 043,00			0,00		
F	17	Nombre de nouveaux services de mobilité durable mis en oeuvre grâce au programme	0,00			0,00			0,00		
S	17	Nombre de nouveaux services de mobilité durable mis en oeuvre grâce au programme	2,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - Axe territorial urbain
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	1 - Diminuer les émissions de gaz à effet de serre en augmentant l'utilisation des transports durables

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
16	Mouvement de voyageurs dans les transports en commun urbain	Nombre de voyages annuels en millions	En transition	37,50	2011	41,00			Données de Vichy Communauté et Le Puy-en-Velay manquantes

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
16	Mouvement de voyageurs dans les transports en commun urbain			39,95				42,33	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
16	Mouvement de voyageurs dans les transports en commun urbain	41,10		39,37	

Axe prioritaire	8 - Axe territorial urbain
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 6e

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	Mètres carrés	En transition	13 133,00		62 338,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	Mètres carrés	En transition	13 133,00		175 824,64			
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	5 645,00		4 367,91			
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	5 645,00		26 278,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	14 398,00			14 398,00		0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	139 159,64			22 403,00		0,00		
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	2 600,00			2 600,00		0,00		
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	16 968,00			7 091,00		0,00		

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	0,00			0,00		0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	0,00			0,00		0,00		
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00			0,00		0,00		
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00			0,00		0,00		

Axe prioritaire	8 - Axe territorial urbain
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	1 - Améliorer l'environnement urbain par la réhabilitation d'espaces dégradés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
18	Part des zones urbaines en friche	%	En transition	2,50	2012	2,25			Données indisponibles

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
18	Part des zones urbaines en friche			0,00				0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
18	Part des zones urbaines en friche	2,50			

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	10 - Assistance technique FSE
-----------------	-------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 10

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	10 - Assistance technique FSE
-----------------	-------------------------------

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 10

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
19	Exécution financière du programme		%	100,00			57,52			0,58			0,00		
25	Nombre d'ETP annuel cumulé mobilisé sur l'Assistance technique FSE depuis 2014		Nombre d'ETP	66,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
19	Exécution financière du programme		37,00			20,52			0,00			0,00			0,00		
25	Nombre d'ETP annuel cumulé mobilisé sur l'Assistance technique FSE depuis 2014		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
19	Exécution financière du programme		0,00		
25	Nombre d'ETP annuel cumulé mobilisé sur l'Assistance technique FSE depuis 2014		0,00		

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9

Axe prioritaire	9 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	19	Exécution financière du programme	%		100,00			59,00			Il s'agit du rapport entre les montants certifiés et les montants maquettés
S	19	Exécution financière du programme	%		100,00			0,00			Il s'agit du rapport entre les montants certifiés et les montants maquettés
F	23	Nombre d'ETP annuel cumulé mobilisé sur l'Assistance technique FEDER depuis 2014	Nombre		198,00			0,00			La cible 2023 devrait être recalculée
S	23	Nombre d'ETP annuel cumulé mobilisé sur l'Assistance technique FEDER depuis 2014	Nombre		198,00			0,00			La cible 2023 devrait être recalculée

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	19	Exécution financière du programme	45,00			61,76			72,00		
S	19	Exécution financière du programme	0,00			0,00			0,00		
F	23	Nombre d'ETP annuel cumulé mobilisé sur l'Assistance technique FEDER depuis 2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
S	23	Nombre d'ETP annuel cumulé mobilisé sur l'Assistance technique FEDER depuis 2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	19	Exécution financière du programme	0,00			0,00			0,00		
S	19	Exécution financière du programme	0,00			0,00			0,00		
F	23	Nombre d'ETP annuel cumulé mobilisé sur l'Assistance technique FEDER depuis 2014	0,00			0,00			0,00		
S	23	Nombre d'ETP annuel cumulé mobilisé sur l'Assistance technique FEDER depuis 2014	0,00			0,00			0,00		

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2020 Cumul total	2020 Cumul - hommes	2020 Cumul - femmes	2020 Total annuel	2020 Total annuel - hommes	2020 Total annuel - femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	57,00					
1	F	99	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	17 926 652,16					
1	O	33	Nombre de nouveaux équipements ou plateaux techniques consolidés	equipements	FEDER	En transition	24,00					
11	F	96	montant total des dépenses certifiées	euros	IEJ		12 202 956,62					
11	O	26	Nombre de jeunes de moins de 25 ans (NEET) entrés en formation	Nombre de participants	IEJ		4 022,00	2 543,00	1 479,00	0,00	0,00	0,00
12	F	CV1	Montant des équipements de protection personnelle (y compris masques jetables, protections oculaires, combinaisons de protection, etc...)	Montant en euros	FEDER	En transition	0,00					
12	O	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	FEDER	En transition	0,00					
13	F	CV30	Montant des actions FSE pour combattre ou contrer les effets de la pandémie COVID-19 (cout total)	Euros	FSE	En transition	3 914 750,49					
13	O	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	FSE	En transition	1 431 300,00			1 431 300,00		
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	En transition	92 211,00					
2	F	98	montant total de dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	49 039 613,74					
2	O	4	Nombre d'entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH Pro dans les Zones d'intervention publique	Nombre	FEDER	En transition	6 230,00					
3	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	En transition	452,00					
3	F	97	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	101 419 864,79					
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	1 654,00					
4	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	En transition	5 145 869,90					
4	F	96	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	40 978 989,78					
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	4 972,28					
5	F	95	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	5 306 841,29					
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	10 733,00	5 547,00	5 186,00	1 408,00	670,00	738,00
6	F	94	montant total des dépenses certifiées	euros	FSE	En transition	1 552 363,71					
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	3 744,00	2 308,00	1 436,00	584,00	354,00	230,00
7	F	93	montant total des dépenses certifiées	euros	FSE	En transition	1 064 518,80					
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines]	Square meters	FEDER	En transition	62 338,00					
8	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition	4 367,91					
8	F	92	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	9 650 819,89					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	51,00	48,00	11,00	
1	F	99	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	17 263 143,66	11 148 935,00	4 941 124,00	
1	O	33	Nombre de nouveaux équipements ou plateaux techniques consolidés	equipements	FEDER	En transition	21,00	18,00	4,00	
11	F	96	montant total des dépenses certifiées	euros	IEJ		12 202 956,62	9 970 164,00	5 752 295,00	
11	O	26	Nombre de jeunes de moins de 25 ans (NEET) entrés en formation	Nombre de participants	IEJ		4 022,00	3 308,00	2 497,00	
12	F	CV1	Montant des équipements de protection personnelle (y compris masques jetables, protections oculaires, combinaisons de protection, etc...)	Montant en euros	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
12	O	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
13	F	CV30	Montant des actions FSE pour combattre ou contrer les effets de la pandémie COVID-19 (cout total)	Euros	FSE	En transition	0,00	0,00	0,00	
13	O	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	FSE	En transition	0,00	0,00	0,00	
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	En transition	92 211,00	92 211,00	92 211,00	
2	F	98	montant total de dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	45 816 173,61	43 747 193,88	33 895 457,00	
2	O	4	Nombre d'entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH Pro dans les Zones d'intervention publique	Nombre	FEDER	En transition	6 230,00	6 230,00	6 230,00	
3	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	En transition	254,00	254,00	0,00	
3	F	97	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	62 406 228,55	53 296 568,00	4 653 910,00	
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	1 638,00	1 591,00	180,00	
4	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	En transition	3 389 549,90	2 559 170,90	810 731,00	
4	F	96	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	28 627 541,33	19 345 358,00	14 010 778,00	
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	4 132,86	2 629,92	27,60	
5	F	95	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	3 749 544,22	3 162 203,89	2 000 688,00	
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	9 325,00	7 791,00	6 275,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	Observations
6	F	94	montant total des dépenses certifiées	euros	FSE	En transition	3 222 879,74	2 232 288,00	1 269 394,00	
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	3 160,00	2 635,00	2 202,00	
7	F	93	montant total des dépenses certifiées	euros	FSE	En transition	8 655 326,77	2 490 311,00	0,00	
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	14 398,00	14 398,00	0,00	
8	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition	2 600,00	2 600,00	0,00	
8	F	92	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	2 685 714,81	2 362 070,30	534 499,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	1,00	0,00	0,00	
1	F	99	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	718 571,57	0,00	0,00	
1	O	33	Nombre de nouveaux équipements ou plateaux techniques consolidés	equipements	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
11	F	96	montant total des dépenses certifiées	euros	IEJ		726 488,04	0,00	0,00	
11	O	26	Nombre de jeunes de moins de 25 ans (NEET) entrés en formation	Nombre de participants	IEJ		1 988,00	1 702,00	717,00	
12	F	CV1	Montant des équipements de protection personnelle (y compris masques jetables, protections oculaires, combinaisons de protection, etc...)	Montant en euros	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
12	O	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
13	F	CV30	Montant des actions FSE pour combattre ou contrer les effets de la pandémie COVID-19 (cout total)	Euros	FSE	En transition	0,00	0,00	0,00	
13	O	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	FSE	En transition	0,00	0,00	0,00	
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
2	F	98	montant total de dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	32 039 218,21	0,00	0,00	
2	O	4	Nombre d'entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH Pro dans les Zones d'intervention publique	Nombre	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
3	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
3	F	97	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	643 786,97	0,00	0,00	
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
4	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	En transition	0,00	294 197,00	0,00	
4	F	96	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	5 389 469,96	0,00	0,00	
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	0,00	0,59	0,00	
5	F	95	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	212 158,55	0,00	0,00	
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	4 728,00	2 077,00	654,00	
6	F	94	montant total des dépenses certifiées	euros	FSE	En transition	394 476,45	0,00	0,00	
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	1 350,00	62,00	0,00	
7	F	93	montant total des dépenses certifiées	euros	FSE	En transition	0,00	0,00	0,00	
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
8	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	
8	F	92	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	165 912,23	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	30			55,00		
1	F	99	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	10 500 000			81 666 667,00		
1	O	33	Nombre de nouveaux équipements ou plateaux techniques consolidés	equipements	FEDER	En transition	6			24,00		
11	F	96	montant total des dépenses certifiées	euros	IEJ		9 812 330,85					
11	O	26	Nombre de jeunes de moins de 25 ans (NEET) entrés en formation	Nombre de participants	IEJ		2232			2 040,00		
12	F	CV1	Montant des équipements de protection personnelle (y compris masques jetables, protections oculaires, combinaisons de protection, etc...)	Montant en euros	FEDER	En transition	0			2 000 000,00		
12	O	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	FEDER	En transition	0			0,00		
13	F	CV30	Montant des actions FSE pour combattre ou contrer les effets de la pandémie COVID-19 (cout total)	Euros	FSE	En transition				6 500 000,00		
13	O	CV6	Articles d'équipement de protection individuelle (EPI)	Number of items	FSE	En transition				1 379 333,00		
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	En transition	89375			89 375,00		
2	F	98	montant total de dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	23 030 000			43 333 333,00		
2	O	4	Nombre d'entreprises de plus de un salarié éligibles au FTTH Pro dans les Zones d'intervention publique	Nombre	FEDER	En transition	6276			6 276,00		
3	O	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Enterprises	FEDER	En transition	252			925,00		
3	F	97	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	10 000 000			75 833 333,00		
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	1500			4 000,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
4	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	En transition	1000000			6 297 984,00		
4	F	96	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	18 000 000			83 766 667,00		
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	2000			7 200,00		
5	F	95	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	1 700 000			20 000 000,00		
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	3021			5 841,00		
6	F	94	montant total des dépenses certifiées	euros	FSE	En transition	735 402,05			10 000 000,00		
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	2 150			4 076,00		
7	F	93	montant total des dépenses certifiées	euros	FSE	En transition	2 585 693,21			28 660 268,00		
8	O	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	4980			13 133,00		
8	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square meters	FEDER	En transition	2140			5 645,00		
8	F	92	montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	2 280 000			37 473 333,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	En transition	Total	81 666 667,00	60,00%	75 853 307,87	92,88%	70 615 265,41	25 914 160,16	31,73%	219
11	IEJ		Total	16 185 288,00	75,00%	47 810 638,69	295,40%	47 000 771,52	17 481 863,17	108,01%	240
12	FEDER	En transition	Total	3 333 334,00	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
13	FSE	En transition	Total	6 500 000,00	60,00%	3 928 052,89	60,43%	3 928 052,89	3 914 750,49	60,23%	1
2	FEDER	En transition	Total	43 333 334,00	60,00%	73 081 875,73	168,65%	70 221 531,78	48 435 166,87	111,77%	133
3	FEDER	En transition	Total	75 833 334,00	60,00%	137 693 042,62	181,57%	82 143 352,92	107 761 950,36	142,10%	72
4	FEDER	En transition	Total	83 760 495,00	60,00%	136 925 199,73	163,47%	101 818 286,99	40 940 778,30	48,88%	123
5	FEDER	En transition	Total	20 000 000,00	60,00%	23 041 629,93	115,21%	22 916 216,84	5 524 967,56	27,62%	149
6	FSE	En transition	Total	10 000 000,00	60,00%	10 462 325,09	104,62%	9 498 523,91	5 449 341,39	54,49%	48
7	FSE	En transition	Total	28 660 268,00	60,00%	33 356 921,96	116,39%	32 325 990,22	14 704 635,01	51,31%	141
8	FEDER	En transition	Total	38 683 334,00	60,00%	43 845 802,27	113,35%	43 781 550,67	8 193 596,73	21,18%	55
10	FSE	En transition	Total	2 170 364,00	60,00%	1 214 697,34	55,97%	1 214 697,34	918 630,34	42,33%	2
9	FEDER	En transition	Total	12 459 737,00	60,00%	3 572 915,88	28,68%	3 572 915,88	0,00	0,00%	1
Total	FEDER	En transition		359 070 235,00	60,00%	494 013 774,03	137,58%	395 069 120,49	236 770 619,98	65,94%	752
Total	FSE	En transition		47 330 632,00	60,00%	48 961 997,28	103,45%	46 967 264,36	24 987 357,23	52,79%	192
Total	IEJ			16 185 288,00	75,00%	47 810 638,69	295,40%	47 000 771,52	17 481 863,17	108,01%	240
Total général				422 586 155,00	60,57%	590 786 410,00	139,80%	489 037 156,37	279 239 840,38	66,08%	1 184

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	01		07	FR72	347 451,00	208 470,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	01		24	FR72	289 518,00	173 710,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	056	01	07	07	01		20	FR72	667 000,00	400 000,00	54 385,00	1
1	FEDER	En transition	056	01	07	07	01		24	FR72	35 520,00	35 520,00	35 520,00	1
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		01	FR72	1 274 463,00	1 274 463,00	613 478,27	7
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		20	FR72	90 000,00	90 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	FR72	1 377 357,82	1 377 357,82	1 166 377,19	3
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		01	FR72	581 000,00	581 000,00	178 332,56	3
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		07	FR72	130 000,00	130 000,00	28 949,74	1
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		13	FR72	1 806 000,00	1 806 000,00	1 691 940,19	3
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		19	FR72	715 000,00	715 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		20	FR72	8 763 260,96	8 740 760,96	3 955 741,23	18
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		22	FR72	582 684,96	582 684,96	55 111,78	3
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		24	FR72	28 973 978,25	28 908 827,25	8 772 133,45	53
1	FEDER	En transition	058	02	07	07	01		24	FR72	1 055 272,00	1 055 272,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	059	01	07	07	01		07	FR72	2 515 000,00	1 257 500,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		18	FR72	510 000,00	510 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		20	FR72	168 000,00	168 000,00	168 000,00	1
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	FR72	379 994,00	379 994,00	312 515,15	2
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		06	FR72	184 391,02	184 391,02	0,00	1
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		13	FR72	896 334,03	896 334,03	0,00	3
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		20	FR72	1 366 925,92	1 291 140,92	694 237,43	12
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		22	FR72	592 415,74	592 415,74	0,00	2
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		24	FR72	9 866 043,44	9 842 433,44	3 949 557,32	26
1	FEDER	En transition	061	01	07	07	01		24	FR72	696 262,42	657 757,00	464 635,04	2
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		01	FR72	632 496,45	632 496,45	427 900,94	3
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		03	FR72	777 175,00	388 587,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		20	FR72	104 038,00	80 094,00	102 701,77	2
1	FEDER	En transition	062	01	01	07	01		24	FR72	156 912,00	135 012,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		11	FR72	478 534,13	279 700,00	140 608,88	3
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		12	FR72	167 360,80	167 360,80	0,00	1
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		20	FR72	2 033 463,16	1 400 814,96	313 693,20	13
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		24	FR72	6 583 754,78	4 774 539,07	1 901 789,92	42
1	FEDER	En transition	063	01	07	07	01		17	FR72	192 480,00	192 480,00	192 480,00	1
1	FEDER	En transition	063	01	07	07	01		24	FR72	150 000,00	120 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		01	FR72	491 052,00	362 980,00	491 052,00	1
1	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		24	FR72	222 168,99	222 168,99	203 019,10	1
11	IEJ		103	01	01	07			18	FR72	403 780,00	403 780,00	82 028,43	2
11	IEJ		103	01	07	07			18	FR72	43 075 652,31	43 075 652,31	14 125 648,76	187
11	IEJ		103	01	07	07			24	FR72	4 331 206,38	3 521 339,21	3 274 185,98	51
2	FEDER	En transition	047	01	07	07	02		13	FR72	40 000 000,00	40 000 000,00	40 000 000,00	1
2	FEDER	En transition	079	01	07	07	02		13	FR72	2 367 756,70	1 888 913,39	2 148 648,73	17
2	FEDER	En transition	079	01	07	07	02		18	FR72	228 000,00	228 000,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	079	01	07	07	02		24	FR72	16 713 102,37	15 909 352,96	1 458 380,78	29
2	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		13	FR72	246 323,81	246 323,81	145 765,38	4
2	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		17	FR72	64 470,19	49 881,00	62 058,60	1
2	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		19	FR72	8 911 760,77	8 909 760,77	4 202 081,66	72
2	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		24	FR72	549 606,75	442 468,76	83 776,96	5
2	FEDER	En transition	081	01	07	07	02		20	FR72	3 864 718,14	2 410 694,09	234 311,34	2
2	FEDER	En transition	085	01	07	07	02		13	FR72	136 137,00	136 137,00	100 143,42	1
3	FEDER	En transition	001	01	01	01	03		17	FR72	454 500,00	454 500,00	418 328,23	1
3	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		15	FR72	3 603 715,00	720 743,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		16	FR72	47 977 417,15	47 977 417,15	42 502 475,52	1
3	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		17	FR72	6 711 326,69	6 711 326,69	2 248 572,28	8
3	FEDER	En transition	001	01	07	07	03		24	FR72	2 879 315,32	2 722 281,01	1 083 535,65	5
3	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		08	FR72	174 414,80	122 090,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	FR72	5 168 387,02	3 878 782,99	2 285 284,84	27
3	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		24	FR72	302 375,00	215 386,75	53 796,21	1
3	FEDER	En transition	072	01	07	07	03		17	FR72	2 099 090,58	2 099 090,58	2 007 083,94	2
3	FEDER	En transition	074	01	07	07	03		15	FR72	67 692 501,06	17 041 734,75	56 532 873,69	24
3	FEDER	En transition	074	01	07	07	03		24	FR72	630 000,00	200 000,00	630 000,00	1
4	FEDER	En transition	001	01	01	07	04		22	FR72	1 313 352,31	1 313 352,31	1 231 809,91	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
4	FEDER	En transition	011	01	03	07	04		24	FR72	2 549 232,27	1 596 697,00	0,00	1
4	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		01	FR72	242 800,00	169 960,00	0,00	1
4	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		10	FR72	7 410 970,76	3 066 899,42	1 399 258,03	5
4	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		22	FR72	17 637 204,34	7 867 959,63	8 502 779,85	14
4	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		24	FR72	867 936,67	867 936,67	118 222,15	5
4	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		10	FR72	548 367,00	329 020,00	529 685,00	1
4	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		22	FR72	262 610,61	262 610,61	250 844,10	1
4	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		24	FR72	2 300 916,75	1 498 922,75	0,00	4
4	FEDER	En transition	013	01	03	07	04		24	FR72	156 886,95	156 886,95	0,00	1
4	FEDER	En transition	013	01	07	07	04		08	FR72	962 360,20	962 360,20	923 384,62	1
4	FEDER	En transition	013	01	07	07	04		19	FR72	13 205 117,03	13 205 117,03	567 309,71	13
4	FEDER	En transition	013	01	07	07	04		22	FR72	18 895 317,38	18 895 317,38	11 551 823,41	14
4	FEDER	En transition	013	01	07	07	04		24	FR72	12 613 500,69	12 613 500,69	1 009 994,66	13
4	FEDER	En transition	014	01	02	07	04		24	FR72	1 319 681,81	1 319 681,81	1 319 681,81	1
4	FEDER	En transition	014	01	07	01	04		24	FR72	225 939,95	124 000,00	0,00	1
4	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		22	FR72	15 147 173,10	9 628 126,09	9 330 863,62	11
4	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		24	FR72	41 265 831,91	27 939 938,45	4 205 121,43	35
5	FEDER	En transition	021	01	07	07	06		22	FR72	524 217,05	524 217,05	524 217,05	1
5	FEDER	En transition	085	01	01	07	06		22	FR72	63 488,58	63 488,58	43 703,52	1
5	FEDER	En transition	085	01	01	07	06		24	FR72	41 241,48	41 241,48	0,00	1
5	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		13	FR72	50 000,00	50 000,00	50 000,00	1
5	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		20	FR72	73 673,51	73 673,51	73 673,51	1
5	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FR72	16 834 250,91	16 708 847,19	4 437 201,16	122
5	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		24	FR72	5 296 184,73	5 296 175,83	238 798,65	19
5	FEDER	En transition	086	01	07	07	06		22	FR72	158 573,67	158 573,20	157 373,67	3
6	FSE	En transition	104	01	07	07		03	24	FR72	628 744,49	628 744,49	0,00	3
6	FSE	En transition	104	01	07	07		08	24	FR72	9 833 580,60	8 869 779,42	5 449 341,39	45
7	FSE	En transition	117	01	07	07		08	18	FR72	23 562 043,90	23 562 043,90	10 398 480,51	73
7	FSE	En transition	117	01	07	07		08	24	FR72	9 794 878,06	8 763 946,32	4 306 154,50	68
8	FEDER	En transition	001	01	01	02	06		24	FR72	1 852 669,57	1 852 669,57	0,00	1
8	FEDER	En transition	023	01	01	02	04		12	FR72	30 000,00	30 000,00	30 000,00	1
8	FEDER	En transition	023	01	01	02	04		22	FR72	90 145,00	90 145,00	88 261,23	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
8	FEDER	En transition	023	01	01	02	04		24	FR72	120 868,43	120 868,43	94 928,32	4
8	FEDER	En transition	023	01	01	02	06		24	FR72	4 403 153,34	4 403 153,34	1 952 129,46	3
8	FEDER	En transition	023	01	07	02	06		22	FR72	114 800,00	114 800,00	103 320,00	1
8	FEDER	En transition	036	01	01	02	04		22	FR72	116 000,00	116 000,00	0,00	1
8	FEDER	En transition	036	01	01	02	04		24	FR72	3 305 092,14	3 305 092,14	252 661,15	3
8	FEDER	En transition	036	01	02	02	04		24	FR72	583 333,00	583 333,00	197 628,80	2
8	FEDER	En transition	036	01	07	02	04		12	FR72	150 000,00	150 000,00	41 969,07	1
8	FEDER	En transition	036	01	07	02	04		24	FR72	1 426 759,77	1 426 759,77	0,00	1
8	FEDER	En transition	043	01	01	02	04		12	FR72	2 080 324,51	2 080 324,51	1 931 471,72	5
8	FEDER	En transition	043	01	01	02	04		22	FR72	540 700,00	540 700,00	0,00	1
8	FEDER	En transition	043	01	01	02	04		24	FR72	649 560,00	649 560,00	553 676,00	3
8	FEDER	En transition	043	01	07	02	04		22	FR72	117 892,00	117 892,00	0,00	1
8	FEDER	En transition	085	01	01	02	06		18	FR72	317 453,53	317 453,53	0,00	1
8	FEDER	En transition	085	01	01	02	06		22	FR72	320 041,86	320 041,86	0,00	2
8	FEDER	En transition	085	01	01	02	06		24	FR72	3 618 942,18	3 554 690,58	0,00	3
8	FEDER	En transition	085	01	01	05	06		22	FR72	1 410 805,54	1 410 805,54	0,00	2
8	FEDER	En transition	085	01	07	02	06		13	FR72	174 840,00	174 840,00	116 580,00	1
8	FEDER	En transition	085	01	07	02	06		22	FR72	6 535 211,75	6 535 211,75	0,00	4
8	FEDER	En transition	089	01	01	02	06		15	FR72	2 669 466,00	2 669 466,00	0,00	1
8	FEDER	En transition	089	01	01	02	06		22	FR72	184 820,00	184 820,00	145 896,40	2
8	FEDER	En transition	089	01	01	02	06		24	FR72	11 341 384,80	11 341 384,80	2 650 514,58	5
8	FEDER	En transition	089	01	01	07	06		19	FR72	385 435,00	385 435,00	0,00	1
8	FEDER	En transition	089	01	02	02	06		22	FR72	35 460,00	35 460,00	34 560,00	1
8	FEDER	En transition	089	01	07	02	06		22	FR72	234 444,44	234 444,44	0,00	1
8	FEDER	En transition	090	01	01	05	06		22	FR72	1 036 199,41	1 036 199,41	0,00	1
12	FEDER	En transition	053	01	07	07	01		24	FR72	0,00	0,00	0,00	0
13	FSE	En transition	112	01	07	07		08	24	FR72	3 928 052,89	3 928 052,89	3 914 750,49	1
10	FSE	En transition	121	01	07	07		08	18	FR72	920 000,00	920 000,00	918 630,34	1
10	FSE	En transition	123	01	07	07		08	18	FR72	294 697,34	294 697,34	0,00	1
9	FEDER	En transition	121	01	07	07			24	FR72	3 572 915,88	3 572 915,88	0,00	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	10	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	12	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	13	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais	3	0,00		0,00	

soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
11	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

La procédure d'évaluation des impacts des programmes initiée en 2019 s'est poursuivie en 2020. L'évaluation spécifique au FSE a été lancée plus tardivement, suite à un appel d'offres infructueux. Le calendrier a été construit afin que les résultats puissent être utiles à la préparation du futur programme. Pour certaines actions dont l'impact n'est pas immédiat, cette exigence temporelle a montré ses limites. Néanmoins, les évaluations ont pu être conduites à terme et les recommandations des évaluateurs ont pu alimenter la réflexion pour la construction du futur PO 2021-2027. La démarche a été partenariale, et malgré le contexte sanitaire, les instances prévues se sont réunies, afin de valider les travaux. Les documents synthétiques sont annexés au présent RAMO.

Evaluation de l'impact des fonds UE sur la Recherche, le Développement économique et l'Innovation

Malgré certaines limites méthodologiques, l'évaluation met en avant des résultats intéressants à la fois en matière de mobilisation des réseaux d'acteurs, d'impact pour les bénéficiaires et d'effets d'entraînement sur le territoire régional sur les thématiques de la Recherche et l'Innovation, le Développement économique et numérique.

Le FEDER mobilise des réseaux d'acteurs et participe à leur dynamique (ex : cas de la Stratégie régionale de spécialisation intelligente, mise en place de la nouvelle agence de développement économique...). Les projets ont pu s'appuyer sur ces réseaux et une véritable intelligence collective. Parmi eux, un grand nombre serviront de socle pour le futur PO, dans lequel la typologie d'action « Animer la stratégie régionale » répondra à la recommandation relative à l'animation de réseaux d'acteurs et l'identification d'interfaces possibles.

L'effet d'entraînement du FEDER est différencié selon les thématiques. Pour la thématique compétitivité des entreprises, plusieurs projets sont remarquables (actions collectives, projets collaboratifs, instruments financiers, projets liés au tourisme...) bien que les effets soient encore peu visibles. La préconisation de travailler dans le futur PO les conditions de réplique et d'essaimage des projets, leur sélection, et de définir les objectifs de façon claire, a été prise en compte. L'évaluation a recommandé également de définir plus précisément les cibles de bénéficiaires et les zones géographiques : aussi aucune zone ne sera exclue, même si les territoires dynamiques sur la recherche sont plutôt les zones urbaines concentrant les acteurs de l'innovation.

Sur la thématique numérique, le FEDER est intervenu sur un grand nombre de projets et de territoires avec une couverture de la population bénéficiaire bien identifiée. Les projets destinés à l'accompagnement des entreprises ont très bien fonctionné avec une bonne mobilisation des acteurs, une bonne identification et une bonne atteinte des cibles avec des effets importants sur les entreprises.

Suite à ces constats et ces analyses, la recommandation sur cette thématique a été entièrement prise en compte dans le nouveau programme : mettre l'accent sur les usages conformément au projet de règlement actuel, dupliquer et amplifier les actions auprès des entreprises, travailler sur les autres usages (e-santé, e-

éducation, e-administration) avec des projets à plus grande échelle.

L'évaluation recommande également de poursuivre le positionnement du FEDER en appui aux politiques structurantes de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation organisation structuration et mutualisation, amélioration du transfert de technologies et de connaissances entre la recherche et les entreprises. Le projet de PO 2021 2027 prévoit ainsi le soutien aux infrastructures de RDI, plateaux techniques et plateformes technologiques.

Le FEDER a permis de conduire quelques projets remarquables pour développer la compétitivité des entreprises, notamment via les instruments financiers et les actions collectives auprès des entreprises. Ce type d'accompagnement, visant l'international, est pérennisé dans le nouveau programme. Le soutien via des instruments financiers fait actuellement l'objet d'une évaluation ex-ante.

Evaluation de l'impact des fonds UE sur la Transition énergétique et climatique

L'évaluation met en avant des résultats positifs sur les 5 thèmes fléchés : production d'énergie de source renouvelable ; efficacité énergétique ; transport modal ; protection et valorisation des espaces et espèces ; amélioration de l'environnement urbain par la requalification des friches.

La contribution du FEDER est jugée forte sur la structuration des filières bois-énergie et méthanisation en Auvergne. En Rhône-Alpes, le soutien à de multiples filières rend moins visible l'action du FEDER. Toutefois, il est démontré que le FEDER a contribué à l'émergence de nouvelles technologies. L'évaluation recommande le ciblage et l'articulation de la stratégie : le prochain programme l'a prévu avec un ciblage sur trois énergies : méthanisation, solaire thermique et hydrogène.

Le FEDER contribue de manière significative à l'amélioration des performances énergétiques des logements sociaux, avec une forte dynamique de programmation Cette démarche va se poursuivre avec un montant FEDER important.

Sur le bâti public, les réalisations sont positives et dépassent les objectifs en matière de diminution de consommation annuelle d'énergie. Pour autant, les PO n'ont pas eu d'effet sur la massification des réalisations (en particulier pour les bâtiments d'enseignement). L'évaluation préconise d'identifier les modalités de soutien les plus adaptées aux interventions dans ce domaine et d'aller vers une simplification de mise en œuvre. A cet égard, une typologie d'actions reposant sur l'utilisation de BSCU visant à soutenir la rénovation énergétique et à la construction des bâtiments tertiaires publics est bien prévue dans le PO 2021 2027 ; et comme évoqué pour l'évaluation RDI, les résultats de l'évaluation ex-ante en cours des instruments financiers sont très attendus, avec en parallèle une réflexion sur les coûts simplifiés.

Le volet protection et valorisation des espaces et des espèces se caractérise par un volume conséquent de projets programmés. Le FEDER est identifié comme un levier essentiel en faveur de la biodiversité. Il a ainsi permis d'augmenter fortement la superficie des habitats bénéficiant d'un soutien, à travers un

renforcement des connaissances et de la préservation des trames vertes et bleues. Le ciblage recommandé dans l'évaluation sera bien mis en œuvre, notamment via la pérennisation de Contrats Verts et Bleus.

Enfin, conformément aux recommandations, le soutien à la réhabilitation des terrains en friche sera poursuivi. En effet le FEDER a notamment permis le recyclage de sites pollués en favorisant le recours à des techniques innovantes et d'appuyer la structuration d'une filière « friches » à travers le dispositif IDfriches.

D'autres recommandations de cette étude concernent plus précisément la mise en œuvre et seront intégrées dans le DOMO. Cela concerne par exemple les pratiques d'instruction ou le ciblage d'intervention sur les bâtiments publics.

Evaluation de l'impact des fonds UE sur les territoires urbains

Au-delà de l'évaluation de l'impact des mesures de développement urbain, l'évaluation a visé également à réaliser une approche comparative de la thématique urbaine en Auvergne et en Rhône-Alpes et permet d'éclairer les choix de l'AG pour le PO 21-27.

L'approche urbaine du PO Rhône-Alpes cible les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sur le numérique, l'économie de proximité, les questions énergétiques (énergies renouvelables, réhabilitation thermique de logements sociaux, privés et bâtiments tertiaires, mobilité durable) et la réhabilitation de friches. Les stratégies urbaines se sont basées sur les diagnostics partagés et les orientations des contrats de ville. L'enveloppe FEDER réservée a eu un effet levier fort dans le numérique et le logement social en particulier. Ce rôle d'impulsion ou d'accélération a permis de prendre en compte de manière étendue les besoins spécifiques des QPV.

Dans le cadre du PO Auvergne, des lignes de partages claires entre les différents axes ont favorisé la lisibilité et l'efficacité de la stratégie axée sur l'amélioration de la mobilité durable d'une part et la réhabilitation des espaces urbains dégradés de l'autre. Les opérations engagées ont généré un impact significatif au sein des agglomérations concernées et ont contribué concrètement à améliorer l'environnement urbain.

De manière transversale concernant les deux programmes Auvergne et Rhône-Alpes, les porteurs de projets urbains ont indiqué leur satisfaction quant au soutien technique apporté par l'AG et les OI dans le montage et la mise en œuvre de leurs projets, même s'ils connaissent les difficultés « classiques » liées à la réglementation sur les fonds européens.

L'une des recommandations porte sur la nécessaire association des partenaires à la préparation du programme 21-27. Les partenaires ont, en effet, été associés à cette préparation dans le cadre notamment

de webinaires, contributions écrites, questionnaire en ligne (concertation dématérialisée en raison de l'épidémie de COVID-19).

Les recommandations liées au renforcement des échanges entre parties prenantes, sur les questions urbaines ainsi que l'association des autorités urbaines à la mise en œuvre opérationnelle des programmes sont plus des recommandations de nature opérationnelle qui seront intégrées dans le DOMO.

Recommandations communes

Enfin, de manière générale, d'un point de vue administratif commun à toutes les thématiques, des freins ont été identifiés et devront être levés : faciliter, simplifier le montage des dossiers FEDER, voire réduire le risque financier pour les porteurs de projets. A cet égard, des pistes, comme le déploiement d'OCS (BSCU, montants forfaitaires, frais de personnels, ...) sont actuellement à l'étude.

L'ensemble des études d'impact recommande également des actions de communications pour d'une part augmenter la visibilité des actions financées par les fonds européens et d'autre part mieux valoriser le suivi des projets financés au travers de campagnes de communication dédiées.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Eligible à l'IEJ, la Région Auvergne a mis en œuvre différents dispositifs afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Garantie pour la jeunesse. Le programme opérationnel Auvergne IEJ vise à accroître le nombre de NEET qui accède à l'emploi, à la formation et à l'apprentissage et contribue à la diminution du taux de chômage chez les jeunes âgés de 15 à de moins 26 ans, portés à moins de 30 ans après modification du programme à mi-parcours.

Toutefois, aucune opération n'a été programmée en 2020 car il n'y avait plus de crédits disponibles ce qui a entraîné la fermeture de l'axe.

Les 45 dernières opérations IEJ relevant de différents dispositifs (Création reprise d'entreprises par des NEETS, Formation professionnelle des NEETS, Pré apprentissage) ont été certifiées au cours de l'année 2020.

6 opérations « Formation professionnelle » relevant de l'accord cadre du Conseil régional ont dû être déprogrammées car aucun NEET n'a intégré ces opérations. En effet, l'une des principales difficultés dans la mise en œuvre de ce programme est liée à la particularité du public éligible à l'IEJ, à savoir des jeunes âgés de moins de 30 ans, ni en emploi, ni en étude, ni en formation qui résident en Auvergne. Certains porteurs de projet ne mettent pas en place d'opérations IEJ car ils ne pensent pas avoir le potentiel de NEETS suffisant pour réaliser leur opération. Il a donc été nécessaire de refaire un travail d'animation auprès des porteurs de projet en ciblant prioritairement ceux dont le public répond aux critères de l'IEJ (les Missions Locales notamment).

De plus, les difficultés résultant du traitement des pièces justificatives d'éligibilité ont été récurrentes sur toute la durée du programme. En effet, une quantité importante de pièces servant à vérifier l'éligibilité des NEETS (critère d'âge, critère géographique et statut) doit être collectée auprès des jeunes par les porteurs de projets puis contrôlée par l'autorité de gestion. Une liste précise et exhaustive des pièces a été établie par le service FSE et un travail d'accompagnement a été fait auprès des porteurs afin de les alerter sur toutes les pièces à fournir. De plus, les porteurs ont été informés de l'importance de signaler au service FSE, toutes pièces non listées afin d'obtenir avant la certification une validation de ces pièces.

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire provoquée par la COVID-19. Celle-ci a démarré début mars par un confinement strict et a imposé aux équipes la gestion des dossiers de manière dématérialisée. Si l'autorité de gestion avait dématérialisé ses procédures, des ajustements ont néanmoins dû être réalisés. Ainsi, certaines procédures, comme la signature des conventions, qui étaient encore sous format papier ont été adaptées. Le travail sur la dématérialisation totale des procédures sur 2021-2027 devra être poursuivi. A cette fin, le système de gestion Synergie devra embarquer une GED ergonomique et la possibilité d'une signature électronique des documents (notamment demande d'aide, demande de paiement et convention).

Par ailleurs, l'AG a dû prendre en compte les effets de la crise sanitaire sur les bénéficiaires. Ce sujet a obligé l'Autorité de Gestion à contacter l'intégralité des porteurs pour analyser l'impact et trouver des solutions quand c'était possible. Une fiche procédure et une FAQ a été mise en place pour communiquer sur les mesures proposées par l'Autorité de Gestion. Ces règles visaient à répondre aux inquiétudes des bénéficiaires, notamment en matière d'adaptation des justificatifs de réalisation (notamment pour les formations n'ayant plus lieu en présentiel), de prolongation de délais (lorsque la réalisation des opérations a dû être décalée), ou d'aide à la trésorerie. Une des mesures phares mise en œuvre par l'AG a été d'accorder à titre exceptionnel des avances allant jusqu'à 50% sur demandes justifiées des bénéficiaires pour leur permettre de gérer la crise. Malgré l'ensemble de ces dispositions, la crise sanitaire a perturbé la réalisation des opérations de la majorité des bénéficiaires (retards dans la réalisation des opérations, notamment sur certains projets de recherche ou sur la réalisation de travaux qui ont dû être suspendus lors des confinements successifs, résultats de certaines opérations amoindries faute de participants, ou en raison d'action devant être annulée ou reportée : salon, conférence, etc...). Il est encore à ce stade difficile pour l'AG de mesurer l'impact de cette crise sur l'avancement des Programmes Opérationnels.

Concernant les mesures spécifiques en réponse à la pandémie de la COVID-19, la mise en œuvre des règlements CRII a été complexifiée par l'impossibilité de recourir à la flexibilité géographique entre le PO Rhône-Alpes et le PO Auvergne. En effet, la Commission Européenne a réagi rapidement par l'approbation du règlement CRII dès mars, suivi du CRII+ en mai. Ces règlements apportaient des souplesses dans la mise en œuvre, mais n'apportaient pas de crédits supplémentaires. Il a donc fallu mobiliser les reliquats de crédits sur les mesures qui en disposaient au détriment des projets de certains porteurs. Si ce sujet a été compliqué à gérer sur le PO Auvergne qui était déjà en sur-programmation, il a été moins complexe sur le PO Rhône-Alpes. Aussi, il convient de regretter la position de la Commission Européenne de ne pas avoir acceptée la mobilisation des crédits du PO Rhône-Alpes vers le territoire

Auvergne (comme cela a été proposé pour l'initiative REACT-EU), ce qui aurait été facilitateur.

Dès juillet la Commission Européenne annonçait des mesures d'urgence pour répondre à la crise. Cela devait passer par divers outils dont le programme REACT-EU. Ces crédits supplémentaires ont été fortement attendus par les porteurs de projets. La mise en place d'axes REACT-EU sur le 14-20 était une solution efficace comme en témoigne la présentation en novembre 2020 du sujet en comité de suivi. Mais l'adoption tardive des règlements est venue ralentir le travail et la mobilisation des porteurs dans les années à venir. Par ailleurs, l'Autorité de Gestion a peu de visibilité sur l'utilisation du Fonds de Relance et de Résilience sur le territoire. Elle regrette le manque de dialogue avec les services de l'Etat sur la mise en place de ce dispositif et craint une concurrence entre les dispositifs de relance qui serait au désavantage de l'initiative REACT-EU, compte-tenu des contraintes administratives, à la fréquence et à l'intensité des contrôles sur les PO régionaux.

Enfin, malgré les assouplissements annoncés par la Commission Européenne en matière d'audit pour l'année 2020, l'AG fait le constat que si le nombre d'audit a été réduit en raison de l'absence d'appel de fonds au 1er semestre 2021, le pourcentage de dépenses couvertes en audit est toujours plus important. Il atteint le seuil de 48% en 2020, soit près de la moitié des dépenses remontées en appel de fonds. Ce taux de contrôle induit un travail considérable pour les équipes l'autorité de gestion et paraît disproportionné. Par ailleurs, l'Autorité de Gestion constate malgré la transmission des pièces en février que la réalisation des audits empiète sur la fin de l'année, qui est une période chargée en matière de certification des dépenses. Enfin, l'AG constate chaque année une profondeur plus accrue des audits d'opération, notamment concernant l'application de la réglementation liée à la commande publique. En 2020, des points de contrôles ont ainsi portés sur l'exécution comptable des marchés publics ce qui paraît superfétatoire compte-tenu des contrôles déjà réalisés par le comptable public.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - Améliorer la compétitivité des PME
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	30 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2013
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	JEREMIE AUVERGNE 2
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Instrument financier géré sous la responsabilité du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, autorité de gestion, conformément à l'article 38, paragraphe 1, point b), sise 1 esplanade François Mitterrand, CS 20033, 69269 LYON cedex 2
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	

7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds de fonds
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Groupement conjoint : SOFIMAC PARTNERS / CCIRA
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	24 avenue de l'agriculture 63100 Clermont-Ferrand / 148 boulevard Lavoisier 63037 Clermont-Ferrand
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	29 sept. 2015
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46,	

paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	54 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	30 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	30 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	44 800 829,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	24 888 889,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	24 888 889,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	19 911 940,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	19 911 111,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	829,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier	0,00

ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	

II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	JEREMIE CAP'PME 2 (JCP2)
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	JEREMIE AUVERGNE 2
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	

9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Groupement conjoint : SOFIMAC PARTNERS / CCIRA
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	24 avenue de l'agriculture 63100 Clermont- Ferrand / 148 boulevard Lavoisier 63037 Clermont- Ferrand
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de

	la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	29 sept. 2015
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	15 131 644,50
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	8 405 628,52
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	8 405 628,52
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	8 014 999,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 452 695,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 452 695,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	3 562 304,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	3 562 156,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	148,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement	

dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	JEREMIE CAP PME 2 (JCP2)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	9 252 628,31
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 140 253,87
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	7 811 972,91
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 339 904,58
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 339 904,58
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	3 471 923,67
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	144,66
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	18
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	21
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	14
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	14
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	0,90
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les	1,00

prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	

38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	30,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	14,00
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	30,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	14,00

II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	JEREMIE FINANCEMENT 2 (JF2)
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	JEREMIE AUVERGNE 2
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Non

9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Groupement conjoint : SOFIMAC PARTNERS / CCIRA
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	24 avenue de l'agriculture 63100 Clermont-Ferrand / 148 boulevard Lavoisier 63037 Clermont-Ferrand
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	

13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	29 sept. 2015
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	5 043 882,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 802 104,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 802 104,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	4 392 999,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 440 510,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 440 510,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 952 489,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 952 408,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	81,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. <i>Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</i>	JEREMIE FINANCEMENT 2 (JF2)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions

24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	4 600 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 555 508,23
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	4 425 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 458 287,81
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 458 287,81
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 966 630,25
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	81,94
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	24
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	25
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	24
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	24
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	0,90
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,00
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	

VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1,	

point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	925,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	24,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	925,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	24,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	27 500 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	11 358 750,00

II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	JEREMIE INNOVATION 2 (JI2)
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	JEREMIE AUVERGNE 2
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par	

ex., «instruments prêts à l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Groupement conjoint : SOFIMAC PARTNERS / CCIRA
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	24 avenue de l'agriculture 63100 Clermont- Ferrand / 148 boulevard Lavoisier 63037 Clermont-

	Ferrand
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	29 sept. 2015
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	14 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	7 777 634,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	7 777 634,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	10 325 999,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 736 560,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	5 736 560,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	4 589 439,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	4 589 248,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	191,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le	

rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	JEREMIE INNOVATION 2 (JI2)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	9 297 543,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 165 206,01
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	9 172 896,93
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 095 959,48
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	5 095 959,48
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	4 076 767,58
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	169,87
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	35
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	43
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	21
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	21
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	0,70

participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,00
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement	

pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	925,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	21,00
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	925,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	21,00
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	27 500 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	38 841 259,00

II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]

5. Nom de l'instrument financier	JEREMIE PRET D'HONNEUR LOT 2
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	JEREMIE AUVERGNE 2
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé

11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Groupement conjoint : SOFIMAC PARTNERS / CCIRA
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	24 avenue de l'agriculture 63100 Clermont- Ferrand / 148 boulevard Lavoisier 63037 Clermont- Ferrand
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	29 sept. 2015
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	12 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 666 543,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	6 666 543,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	11 305 569,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 972 112,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	5 972 112,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	5 333 457,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	5 333 235,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	222,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier	

dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	JEREMIE PRET D'HONNEUR LOT 2
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	9 477 701,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 265 291,94
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	8 556 201,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 753 356,97
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 753 356,97
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	3 802 685,58
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	158,45
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	653
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	668
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	535
29.1. dont grandes entreprises	

29.2. dont PME	535
29.2.1. dont micro-entreprises	513
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	45
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	203 425,66
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	7,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,00
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux	

articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	925,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	535,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions

41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	925,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	535,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	27 500 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	88 859 588,00

II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	JEREMIE PRET D'HONNEUR LOT1
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	JEREMIE AUVERGNE 2
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	

10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Groupement conjoint : SOFIMAC PARTNERS / CCIRA
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	24 avenue de l'agriculture 63100 Clermont- Ferrand / 148 boulevard Lavoisier 63037 Clermont- Ferrand
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	29 sept. 2015
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de	2 500 000,00

financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 388 863,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 388 863,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 500 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 388 863,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 388 863,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 111 137,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 111 091,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	46,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	JEREMIE PRET D'HONNEUR LOTI
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 872 500,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 040 258,51
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux	1 772 500,00

sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	984 703,99
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	984 703,99
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	787 763,19
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	32,82
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	51
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	51
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	32
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	32
29.2.1. dont micro-entreprises	32
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	14
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	314 958,54
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	7,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,00
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en	

place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	925,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	32,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	925,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	32,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	27 500 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 988 750,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement	01 - Renforcer la

<i>(UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</i>	<i>recherche, le développement technologique et l'innovation</i>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	30 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : Start Up & Go Auvergne Rhône Alpes
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	2 Place andré Latarjet 69008 LYON
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement	

(UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Initiative Auvergne-Rhône-Alpes
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	2 Place André Latarjet 69008 LYON
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23 juin 2020
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46,	

paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	2 086 680,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	695 657,51
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	250 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	250 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	445 657,51
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	445 657,51
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	5 667,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	2 142,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	3 525,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt à taux zéro Développement
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 000 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	479 230,12

25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	950 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	455 268,62
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	455 268,62
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	494 731,38
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	19
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	19
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	19
29.2.1. dont micro-entreprises	1
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	50 000,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,92
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	0,99
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par	

produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	688,58
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	935,96
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	935,96
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	

38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	46,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	20,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
-----------------	--

--

Axe prioritaire	10 - Assistance technique FSE
-----------------	-------------------------------

--

Axe prioritaire	11 - Initiative pour l'emploi des jeunes
-----------------	--

--

Axe prioritaire	12 - COVID FEDER
-----------------	------------------

--

Axe prioritaire	13 - COVID FSE
-----------------	----------------

--

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Améliorer la compétitivité des PME
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions en CO2 dans l'ensemble des secteurs
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources
-----------------	---

--

Axe prioritaire	6 - Promouvoir l'emploi par la création d'activité
-----------------	--

--

Axe prioritaire	7 - Formations tout au long de la vie
-----------------	---------------------------------------

--

Axe prioritaire	8 - Axe territorial urbain
-----------------	----------------------------

--

Axe prioritaire	9 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
2	32 672,88	0,13%
4	81 682 313,01	162,53%
5	5 529 991,18	46,08%
8	8 600 369,07	37,05%
Total	95 845 346,14	37,44%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé citoyen Rapport annuel de mise en œuvre 2020 Programme opérationnel FEDER FSE IEJ Auvergne	Résumé à l'intention des citoyens	27 mai 2021	ResumeCitoyenPOAUV2020	Ares(2021)3581411	Résumé citoyen Rapport annuel de mise en œuvre 2020 Programme opérationnel FEDER FSE IEJ Auvergne	31 mai 2021	n002rha7

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.19	Instrument financier [Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : Start Up & Go Auvergne Rhône Alpes] : La somme [30 000 000,00] de tous les montants (3.1) de Objectif thématique doit être égale à 14.1 : 1 000 000,00
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1, indicateur: 2, catégorie de région: T, année: 2014 (9,00 < 50,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1, indicateur: 2, catégorie de région: T, année: 2015 (30,00 < 50,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1, indicateur: 2, catégorie de région: T, année: 2016 (24,00 < 50,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1, indicateur: 2, catégorie de région: T, année: 2018 (4,00 < 50,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 1, indicateur: 17, catégorie de région: T, année: 2014 (0,03 < 0,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 1, indicateur: 17, catégorie de région: T, année: 2015 (0,35 < 0,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: 1, indicateur: 14, catégorie de région: T, année: 2014 (0,00 < 18,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: 1, indicateur: 14, catégorie de région: T, année: 2016 (0,00 < 18,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: 1, indicateur: 15, catégorie de région: T, année: 2014 (0,00 < 55,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6d, objectif spécifique: 1, indicateur: 15, catégorie de région: T, année: 2016 (0,00 < 55,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: 1, catégorie de région: T, année: 2014 (198 548 000,00 > 197 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: 1, catégorie de région: T, année: 2015 (205 338 333,00 > 197 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: 1, catégorie de région: T, année: 2016 (234 618 580,00 > 197 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: 1, catégorie de région: T, année: 2017 (224 605 000,00 > 197 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: 1, catégorie de région: T, année: 2018 (211 078 000,00 > 197 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1, indicateur: 34, catégorie de région: T, année: 2014 (628 596 699,00 > 500 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1, indicateur: 34, catégorie de région: T, année: 2015 (588 034 038,00 > 500 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1, indicateur: 34, catégorie de région: T, année: 2016 (638 259 808,00 > 500 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1, indicateur: 34, catégorie de région: T, année: 2017 (652 471 512,00 > 500 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1, indicateur: 34, catégorie de région: T, année: 2018 (638 081 879,00 > 500 000 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 1, indicateur: 17, catégorie de région: T, année: 2018 (9,07 > 7,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 1, indicateur: 16, catégorie de région: T, année: 2015 (41,10 > 41,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 1, indicateur: 16, catégorie de région: T, année: 2016 (42,33 > 41,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 2, indicateur: 4, catégorie de région: T, année: 2014 (0,00 < 110,80). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, objectif spécifique: 2, indicateur: 4, catégorie de région: T, année: 2016 (0,00 <

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 103,17 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, indicateur: CO10, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 103,17 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, indicateur: CO10, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 214,23 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO07, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 214,23 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO07, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 305,83 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO07, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.63	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, au moins un Fonds (= élément 2) doit être sélectionné: instrument financier «Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : Start Up & Go Auvergne Rhône Alpes».
Avertissement	2.109	Aucune date d'achèvement de l'évaluation ex ante (élément 30) n'a été renseignée, ce qui indique qu'elle n'est pas encore finalisée. Instrument financier: Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : Start Up & Go Auvergne Rhône Alpes
Avertissement	2.112	La date d'achèvement de l'évaluation ex ante (élément 30), qui précède normalement la signature de l'accord de financement (élément 13), n'a pas été renseignée. Instrument financier: Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : Start Up & Go Auvergne Rhône Alpes
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: JEREMIE FINANCEMENT 2 (JF2).
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: JEREMIE INNOVATION 2 (JI2).
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: JEREMIE PRET D'HONNEUR LOT 2.
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: JEREMIE PRET D'HONNEUR LOT1.